

CA1  
EA730  
91P39f

DOCS

Canadian	Institut
Institute for	canadien pour
International	la paix et
Peace and	la sécurité
Security	internationales

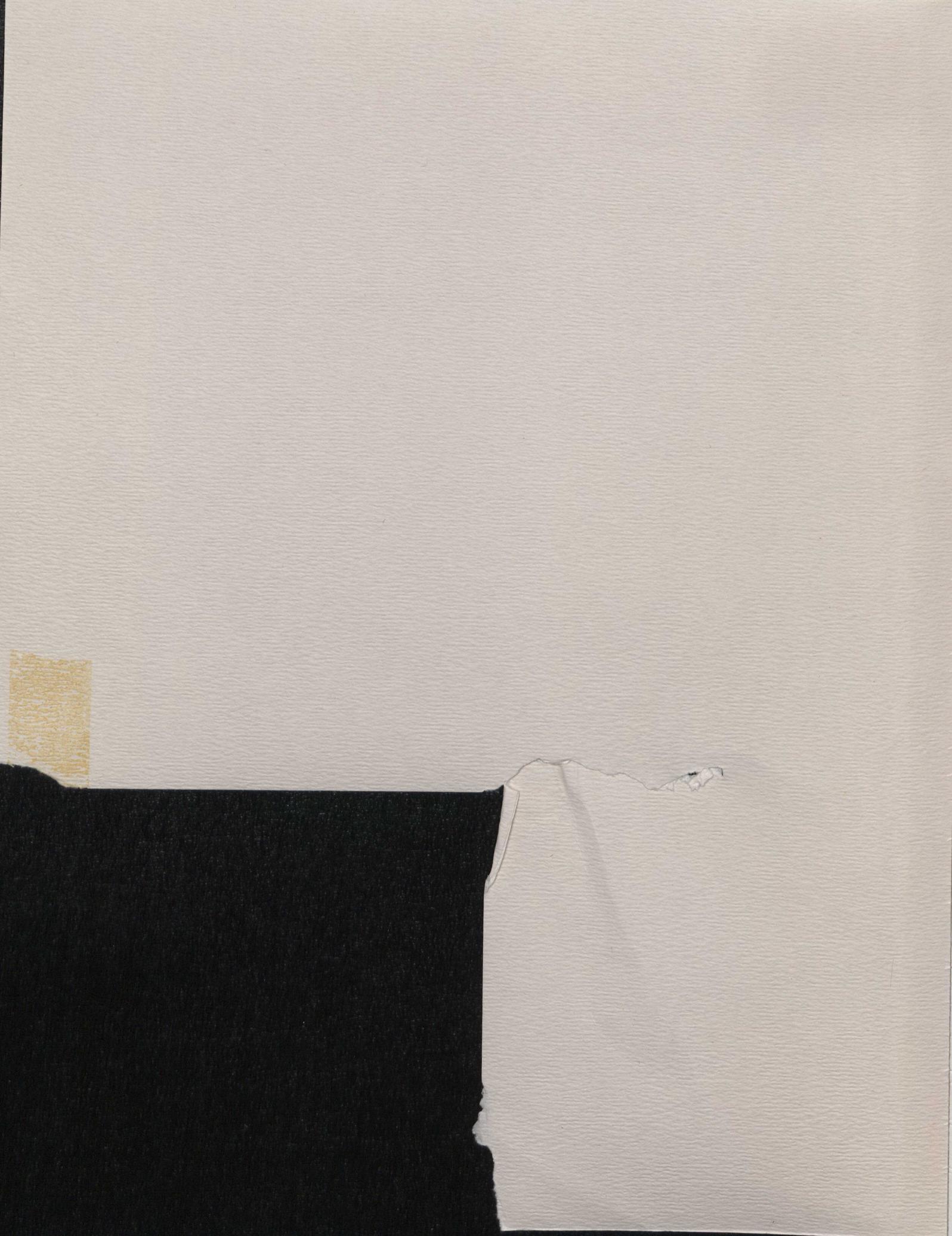
**DOCUMENT DE TRAVAIL N° 39**

**LA LIMITATION DE LA PROLIFÉRATION  
DES ARMEMENTS PAR LE CONTRÔLE  
DES EXPORTATIONS**

Compte rendu d'une conférence internationale  
qui a eu lieu  
à Ottawa, les 19, 20 et 21 juin 1991

par  
**Jean-François Rioux**

Décembre 1991



DOSSIER  
DONNÉES DE CATALOGAGE AYANT PUBLICATION (CANADA)

Les Documents de travail de la Conférence internationale sur le contrôle des exportations des armes, des munitions et des matériels militaires, qui se tiendra à Ottawa, les 19, 20 et 21 juin 1991, ont été préparés par le Département des Affaires étrangères et du Commerce international. Les opinions exprimées dans les Documents de travail sont celles des participants et ne représentent pas nécessairement celles du Gouvernement canadien.

(Document de travail ; n° 39)

Fut aussi en anglais sous le titre : Arms export control. Les opinions exprimées dans les Documents de travail sont celles des participants et ne représentent pas nécessairement celles du Gouvernement canadien.

I. Annexe -- Contrôle -- Conférence 2. Conférence

des armements -- Conférence 3. Non prolifération

et de sécurité internationale -- Conférence 4. Sécurité internationale

pour le paix et la sécurité internationale

II. Titre III Coll. Document de travail

(Instrument canadien pour la paix et la sécurité internationale) ; n° 39

IX1974R5614 1992 317174 C02-090250-4

**DOCUMENT DE TRAVAIL N° 39**

**LA LIMITATION DE LA PROLIFÉRATION  
DES ARMEMENTS PAR LE CONTRÔLE  
DES EXPORTATIONS**

Compte rendu d'une conférence internationale  
qui a eu lieu  
à Ottawa, les 19, 20 et 21 juin 1991

par  
Jean-François Rioux

Décembre 1991

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

MAY 18 1992

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

43-262-791

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Rioux, Jean-François, 1958-

La limitation de la prolifération des armements par le contrôle des exportations : compte rendu d'une conférence internationale qui a eu lieu à Ottawa, les 19, 20 et 21 juin 1991

(Document de travail ; n° 39)

Publ. aussi en anglais sous le titre : Arms export controls to limit weapons proliferation.

ISBN 0-662-97253-8

N° de cat. MAS CC 293-5/39

*I. Armement -- Contrôle -- Congrès. 2. Course aux armements -- Congrès. 3. Non-prolifération nucléaire -- Congrès. 4. Forces armées -- Approvisionnement -- Congrès. I. Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. II. Titre. III. Coll.: Document de travail (Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales) ; n° 39*

JX1974.R5614 1992

317.1'74

C92-099559-4

Pour obtenir des copies additionnelles :

360, rue Albert, bureau 900  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉFACE

I INTRODUCTION

Les *Documents de travail* rendent compte des travaux de recherche en cours, ou résument les délibérations d'une conférence; ils sont souvent destinés à être publiés plus tard, soit par l'Institut, soit par un autre organisme; l'Institut estime qu'il vaut la peine d'en diffuser immédiatement un nombre restreint d'exemplaires, surtout auprès des spécialistes du domaine.

III

Les opinions énoncées dans les *Documents de travail* sont celles des auteurs ou des participant(e)s et elles ne correspondent pas nécessairement à celles de l'Institut ou des membres de son Conseil d'administration.

IV

Jean-François Rioux est chargé de recherche à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Tendances dans la prolifération des armes nucléaires	20
Le contrôle des exportations nucléaires	25
V LES AUTRES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE	33
Les armes chimiques	33
Les armes biologiques	38
VI LES SYSTÈMES DE COMMANDEMENT ET DE LANCEMENT	42
Les missiles à moyenne et à longue portée	42
Les systèmes C'I	47
VII CONCLUSION	51

### ANNEXES

A Résultats des discours de clôture de la conférence	55
B Programme de la conférence	61
C Liste des participant(e)s	64
D Liste des acronymes	69

PRÉFACE

LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE LA VÉRITÉ

Les documents de travail de la Commission de la vérité ont été préparés en vue de faciliter les débats et les discussions. Ils sont soumis à la Commission de la vérité et à ses membres. Les documents de travail ne sont pas destinés à être publiés dans leur forme actuelle. Ils sont soumis à la Commission de la vérité et à ses membres. Les documents de travail ne sont pas destinés à être publiés dans leur forme actuelle.

Les opinions énoncées dans les Documents de travail de la Commission de la vérité ne sont pas celles de la Commission de la vérité. Elles sont celles des participants et elles ne correspondent pas nécessairement à celles de l'Institut. Les membres de son Conseil d'administration.

- 1. Annuaire - Congrès - 2. Cours aux armées - Congrès
- 3. Non-prolifération
- 4. Approvisionnement - Congrès
- 5. Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
- 6. Tare
- 7. Coll. Document de travail (Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales) n° 39

IXW74R56M 1991 317111 C92-000570-4

## TABLE DES MATIÈRES

I	INTRODUCTION .....	1
II	TENDANCES ACTUELLES .....	4
	La prolifération des armements dans les années 1990 :	
	les leçons à tirer de la crise irakienne .....	4
	Les nouveaux producteurs d'armes et de technologies bivalentes .....	9
III	LES ARMES CONVENTIONNELLES .....	13
	Tendances dans la production et le commerce .....	13
	Le renforcement du contrôle des exportations .....	16
IV	LES ARMES NUCLÉAIRES .....	20
	Tendances dans la prolifération des armes nucléaires .....	20
	Le contrôle des exportations nucléaires .....	25
V	LES AUTRES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE .....	33
	Les armes chimiques .....	33
	Les armes biologiques .....	38
VI	LES SYSTÈMES DE COMMANDEMENT ET DE LANCEMENT .....	42
	Les missiles à moyenne et à longue portée .....	42
	Les systèmes C <sup>3</sup> I .....	47
VII	CONCLUSION .....	51
<b>ANNEXES</b>		
A	Résumé des discours de clôture de la conférence .....	55
B	Programme de la conférence .....	61
C	Liste des participant(e)s .....	64
D	Liste des acronymes .....	69



## I INTRODUCTION

La fin de la Guerre froide et l'invasion du Koweït par l'Irak ont récemment remis en évidence la question de la prolifération horizontale des armements. En effet, pour plusieurs, le déclin des blocs idéologico-politiques signifie que les puissances régionales seront plus libres de poursuivre leurs desseins expansionnistes par l'acquisition d'arsenaux modernes dont la pièce maîtresse serait une capacité de destruction massive. Ainsi, l'Irak de Saddam Hussein ne serait-il pas le prototype de ce qui attend le monde ? La suite des événements en Irak a démontré que les grandes puissances prennent la question au sérieux : le Conseil de sécurité a autorisé des sanctions, une intervention militaire et le désarmement partiel de l'Irak. Bien sûr, plusieurs ont critiqué l'intervention des Nations Unies en Irak, pour de multiples raisons. Cependant, nul ne peut nier certaines conséquences positives de la guerre; citons notamment une plus grande sensibilité aux dangers de la prolifération et du surarmement.

Il a été particulièrement troublant de réaliser que l'Irak avait pu acheter un des arsenaux les plus puissants du tiers-monde sans se heurter à des obstacles importants. Saddam Hussein a pu se doter d'armes chimiques et biologiques, malgré les interdictions à ce sujet. Il a commencé à mettre au point des armes nucléaires, malgré les engagements pris lors de l'adhésion de son pays au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). En somme, les nations industrialisées, par négligence ou par calcul, lui ont fourni la technologie qui lui a permis de devenir une menace pour la sécurité régionale.

Toutefois, depuis lors, les nations industrialisées semblent avoir réalisé leur erreur et elles ont entrepris d'empêcher la répétition de ce cas. Plusieurs initiatives ont été annoncées dont le but est de contrôler davantage les exportations d'armes et de hautes technologies. Des pays comme l'Allemagne, qui a, on le sait maintenant, aidé l'Irak à constituer son potentiel de destruction massive, ont entrepris de mieux réglementer leurs exportations. De même, l'Italie a maintenant une nouvelle loi sur les ventes d'armes. Dans le domaine nucléaire, les États-Unis ont demandé la constitution d'une nouvelle liste de technologies bivalentes dont l'exportation serait contrôlée. Des représentants des cinq grands se sont réunis pour chercher les moyens de restreindre le commerce d'armes

conventionnelles au Moyen-Orient et ils ont endossé l'idée d'un registre international des ventes d'armes. On a resserré le contrôle des exportations de produits chimiques et biologiques pouvant servir à fabriquer des armes. Bref, partout dans la collectivité internationale, on se soucie beaucoup plus de contrôler l'offre.

Il importe donc maintenant de se demander si ces efforts vont porter fruit et comment on pourrait restreindre encore plus les transferts d'armements et de technologies bivalentes.

Toutefois, il faut aussi évaluer les limites de cette façon d'aborder la prolifération. Le contrôle des exportations ne risque-t-il pas de limiter l'exportation de technologies à usages pacifiques en direction de pays moins développés ? Ne souligne-t-il pas la différence entre, d'une part, les grandes puissances qui bénéficient d'un arsenal nucléaire et d'armements modernes, et, d'autre part, les pays du tiers-monde à qui l'on interdit d'acquérir des moyens modernes pour assurer leur sécurité ? Ne met-il pas en évidence le traitement favorable dont ont bénéficié certains importateurs d'armes parce qu'ils sont sous la protection spéciale des grandes puissances ? Le contrôle des exportations n'est-il pas remis en cause, à moyen ou à long terme, par la diffusion des technologies ? Ne nuit-il pas, en fin de compte, à l'instauration d'autres instruments de non-prolifération tels que les garanties de sécurité, les zones dénucléarisées, les mesures de transparence et de confiance, les accords de désarmement assortis de responsabilités mutuelles, et l'encouragement du progrès économique et du développement politique ? Toutes ces questions demandent une attention renouvelée.

Conscient de ces espoirs et de ces questions, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a décidé de convoquer une conférence internationale sur l'incidence des mesures de restriction de l'offre sur la non-prolifération des armements. Le choix du thème ne s'est pas fait d'après une préférence pour la maîtrise de l'offre par rapport à la maîtrise de la demande. Nous avons choisi ce thème pour mieux circonscrire le contenu de la conférence. La prolifération des armements constitue un des sujets de recherche primordiaux de l'Institut, qui ne privilégie aucune politique à cet égard.

Après de multiples consultations, le personnel de l'Institut a décidé d'inviter dix-neuf conférenciers et quatre personnalités éminentes à venir à Ottawa les 19, 20 et 21 juin 1991 pour discuter de la non-prolifération. Ces spécialistes de renommée internationale ont répondu à notre appel avec enthousiasme et se sont acquittés de leur tâche avec professionnalisme et simplicité. Dix présidents de séance et dix commentateurs, choisis dans la fonction publique et dans le monde universitaire canadiens ont complété les rangs des panelistes et ont mis en lumière l'expertise canadienne dans le domaine de la limitation des armements. Enfin, parmi les personnes venues assister à la conférence, on pouvait reconnaître des femmes et des hommes politiques, des fonctionnaires, des diplomates étrangers, des journalistes, des professeurs, des étudiants, des chercheurs et des représentants de groupes de pression, qui ont tous animé les discussions par leurs questions et observations informées.

Le texte qui suit, préparé par l'organisateur principal de la conférence, constitue une synthèse des délibérations de ces trois journées; l'auteur l'a rédigée à partir de ses notes manuscrites, des enregistrements officiels et des textes soumis par les conférenciers. Il a parfois dû résumer assez sommairement certains arguments et même omettre des discussions. Ces choix n'ont pas toujours été faciles, et l'auteur en assume la pleine responsabilité, tout comme celle des erreurs et omissions qui ont pu se glisser dans le présent rapport. Les lecteurs voudront bien noter que les articles soumis par les conférenciers seront un jour publiés dans un livre.

## II TENDANCES ACTUELLES

Les deux premiers ateliers de la conférence ont été consacrés à des thèmes généraux. D'abord, on a abordé la question de l'influence de la guerre contre l'Irak sur la réglementation des ventes d'armes et de produits stratégiques. Ensuite, on s'est intéressé à un sujet assez mal connu, c'est-à-dire l'influence des nouveaux producteurs d'armes et de technologies bivalentes sur le marché mondial et leur position au sujet du contrôle des exportations d'armements.

### *La prolifération des armements dans les années 1990 : les leçons à tirer de la crise irakienne*

Le premier conférencier, M. **Lewis Dunn**, de la *Science Applications International Corporation*, estime que la guerre du Golfe, en attirant l'attention sur la prolifération des armements, aura des conséquences positives. Il croit que les courses régionales aux armements nucléaires diminueront. En tout cas, en ce qui a trait au Moyen-Orient, l'Irak n'est plus une menace pour Israël qui, de plus, sait qu'il peut désormais compter sur la protection américaine contre les attaques de missiles. D'autre part, la guerre a démontré l'inutilité militaire des armes chimiques et a mis fin au mythe de la « bombe atomique du pauvre ». Cela a incité récemment les États-Unis à modifier leur politique sur les armes chimiques. Cependant, M. Dunn admet que le problème de la prolifération des missiles et des armes conventionnelles demeure entier. En effet, les missiles plus perfectionnés que les *Scud* irakiens et, surtout, les engins anti-missiles tels que le *Patriot* risquent d'être très en demande dans l'avenir. Ce sera la même chose pour les armes conventionnelles de pointe, en particulier pour les systèmes de commandement, de contrôle, de communications et de renseignement (C<sup>3</sup>I).

Néanmoins, M. Dunn croit que l'exemple irakien va stimuler les efforts pour contrôler l'offre de technologies servant à produire des armes de destruction massive. Il estime que la crise irakienne a donné lieu à des précédents importants, tels que l'utilisation de la force contre un agresseur, l'élimination des armes de destruction massive

de l'Irak par une résolution des Nations Unies, et l'initiative des cinq grands pour contrôler les armements au Moyen-Orient. Si l'arme chimique a été démystifiée, les armes conventionnelles ont repris leur place de choix dans la pensée stratégique et la «dissuasion conventionnelle» apparaît comme une solution de rechange à la course aux armes de destruction massive.

M. Dunn propose une stratégie d'ensemble pour lutter contre la prolifération des armements et pour endiguer celle que l'on n'aura pas pu empêcher. Il pense qu'il faut d'abord réduire les arsenaux des pays industrialisés, pour atténuer l'énorme disparité entre les arsenaux du Nord et ceux du Sud, que certains régimes du tiers-monde invoquent pour justifier l'acquisition d'armes de destruction massive. À cet égard, M. Dunn se dit satisfait de la renonciation américaine aux armes chimiques et souhaite des réductions dans les domaines nucléaire et conventionnel. Il pense qu'une approche multilatérale de ces questions est nécessaire.

M. Dunn souhaite le renforcement du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et note que l'adhésion de nombreuses parties à ce traité peut aider à légitimiser la maîtrise de l'offre. Il se prononce en faveur du renforcement du contrôle des articles bivalents dans le domaine nucléaire<sup>1</sup>. De plus, il croit que des accords particuliers devraient viser les régions dangereuses du point de vue de la prolifération nucléaire, telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud ou l'Asie du Nord-Est.

M. Dunn estime qu'il y a encore beaucoup à faire pour enrayer la prolifération des missiles. On devrait augmenter le nombre des participants au Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM) et appliquer les restrictions du régime aux missiles de moindre portée et de plus petite capacité d'emport.

---

<sup>1</sup>Les articles sont ceux qui peuvent être utilisés à des fins pacifiques ou dans des buts militaires. Une initiative américaine fait actuellement l'objet de discussions à ce sujet.

Pour ce qui est des armes conventionnelles, le conférencier croit que l'on ne pourra progresser qu'en appliquant une stratégie graduelle fondée sur la reconnaissance du problème de la prolifération des armes conventionnelles et sur la constatation que les considérations commerciales ne doivent pas être les seules à influencer sur l'exportation des armes. M. Dunn a conclu son exposé en soutenant que le Conseil de sécurité des Nations Unies aura désormais un rôle à jouer pour faire échec à la prolifération des armements.

M. **Sergei Rogov**, de l'Institut des États-Unis et du Canada (Académie des sciences de l'URSS), a traité de la limitation de l'offre des armements dans la perspective du passage de la Guerre froide à la multipolarité. Les incertitudes de la période actuelle sont grandes, et les risques de conflit sont élevés. Les mécanismes de la course aux armements (par exemple, l'industrie militaire) sont intacts. Le désarmement conventionnel en Europe risque de jeter des milliers d'armes sur le marché du tiers-monde. La baisse de la demande d'armes au Nord pourrait pousser les fabricants d'armes à exporter au Sud.

Contre ces dangers, de nouveaux régimes de sécurité doivent être créés par les superpuissances, les puissances régionales et l'ONU, régimes dans lesquels la maîtrise de l'offre aurait un rôle à jouer. Les futurs régimes de sécurité régionaux devront être créés en coopération par les États du «cercle intérieur» (tiers-monde) et par ceux du «cercle extérieur» (monde industrialisé). Ils serviraient à éviter l'escalade des crises, à établir la confiance entre États, à faire cesser la course aux armements et à mettre en oeuvre de véritables mécanismes de règlement des conflits. Plus précisément, il faudra: 1) éviter la prolifération; 2) établir la transparence et la confiance; 3) renforcer les ententes de sécurité; 4) limiter les courses aux armements; 5) prévenir l'escalade des crises; 6) instaurer des conditions favorables au règlement des conflits.

Les fonctions des États du cercle extérieur seraient alors les suivantes: a) garantir la sécurité; b) superviser la situation militaire; c) limiter les transferts d'armes; d) offrir une médiation; e) fournir une aide technique; f) établir des accords de supervision. Le cercle extérieur devrait donc, en premier lieu, continuer les discussions entre l'URSS et les États-Unis sur le désarmement, tenir des réunions à l'ONU sur ces questions, négocier

le FCE I, améliorer les techniques de vérification et renforcer les mécanismes de réduction de l'offre tels que le COCOM et le GLF. M. Rogov s'est demandé, sur ce dernier point, si l'on pouvait utiliser le COCOM pour réduire les transferts en direction du Sud. On pourrait le réorienter et aussi créer un mécanisme différent, plus large. Toutefois, ces mécanismes sont imposés au tiers-monde; ce ne sont pas de véritables solutions politiques. Il propose de privilégier des accords régionaux interdisant les armes de destruction massive et certains types d'armes conventionnelles.

Le commentateur de la séance, M. **Mark Heller**, coordonnateur de la recherche à l'ICPSI, fait observer que la conférence est consacrée à la maîtrise de l'offre d'armes parce que la situation internationale se prête à des accords entre fournisseurs plus qu'à des accords entre acheteurs. En effet, les premiers ont reconnu après la guerre en Irak que les armes qu'ils envoient un peu partout risquent un jour de leur causer des ennuis. Il estime qu'il faut étudier les moyens de faire déboucher cette situation temporaire sur des accords permanents de limitation des transferts d'armes. Il souligne que, dans cette voie, il faut penser à établir des mécanismes de confiance entre fabricants, pour les convaincre que les accords de contrôle des ventes d'armes ne vont pas favoriser leurs concurrents.

**Discussion :** Un participant a affirmé que M. Dunn était trop optimiste à propos de la capacité de la collectivité internationale de mobiliser ses efforts; d'après lui, les membres de la coalition contre l'Irak ne s'entendaient même pas sur les principes de leur action. D'autre part, l'intervenant a soutenu que les chefs d'État du tiers-monde tireront de l'épisode irakien la leçon qu'il ne faut pas faire une guerre du XIX<sup>e</sup> siècle contre une grande puissance et qu'il vaudra mieux à l'avenir utiliser la guérilla ou l'arme nucléaire. Le fait que les Blancs possèdent des armes nucléaires ne dissuadera pas le tiers-monde de déclencher des guerres, mais l'inverse pourrait faire plier le monde riche. Le participant a dit à M. Rogov que le contrôle des exportations stratégiques représente une tentative du monde européen de préserver son monopole sur les armes sophistiquées et il s'est demandé si, avec le contrôle exercé par les pays européens sur le Conseil de

sécurité, cela allait être bien réaliste en l'an 2050 lorsque la population blanche ne comptera plus que pour 10 p. 100 des habitants de la planète.

MM. Dunn et Rogov se sont arrêtés à cette intervention. Selon le premier, la résistance internationale à l'agression ne va pas s'organiser dans toutes les circonstances. Il croit qu'on aurait pu monter une coalition contre l'Irak même si Saddam avait eu des armes nucléaires, à cause des sentiments de colère et d'urgence qui auraient été éprouvés en Occident. M. Rogov a réitéré sa conviction que l'ONU est davantage importante dans un monde multipolaire. Il croit que la limitation des armements est vitale pour la sécurité du tiers-monde, mais qu'elle est aussi nécessaire au cas où la rivalité américano-soviétique renaîtrait et pour stimuler la conversion de l'industrie militaire. La réduction des armements s'impose à l'Est et à l'Ouest comme au Sud. Là-dessus, M. Wood a ajouté que l'on pourrait un jour charger l'ONU de légiférer sur les transferts d'armes, ce qui serait plus légitime que l'action des cartels occidentaux aux yeux de plusieurs États.

Un autre participant a soulevé l'hypothèse que la demande de technologies sophistiquées allait monter après la guerre en Irak. Il a aussi soulevé la question du rôle des nouveaux producteurs d'armes relativement à l'approvisionnement des pays du tiers-monde en armes. M. Dunn croit que l'on devra penser à un nouveau régime, ou du moins à des arrangements particuliers pour réglementer les transferts de technologies bivalentes. Il a répondu à la deuxième remarque en disant que l'on est moins inquiet de l'influence des nouveaux producteurs d'armes qu'il y a quelques années, car ces pays ne peuvent pas encore intégrer de nombreuses technologies de pointe pour en faire des systèmes d'armes perfectionnés. L'exception à cette règle est la Chine qui est un producteur important de missiles, mais M. Dunn croit que les pressions diplomatiques et des accords internationaux permettront de régler ce problème.

*Les nouveaux producteurs d'armes et de technologies bivalentes : le principal obstacle aux efforts visant à restreindre l'offre ?*

Le professeur **Renato Dagnino** de l'Université de Campinas, s'est attaché à démontrer que le Brésil n'est pas plus une menace pour les États fournisseurs traditionnels que les autres nouveaux producteurs d'armes. En effet, si 61 p. 100 des marchés d'exportations d'armes sont dans le tiers-monde, les pays du Nord satisfont à 94 p. 100 de cette demande. Alors que quarante-huit entreprises américaines se classent parmi les 100 principaux producteurs d'armes du monde, la part des grandes sociétés du tiers-monde ne compte que pour 1,7 p. 100 des ventes mondiales. De plus, les produits militaires du tiers-monde ne sont pas très perfectionnés.

L'industrie militaire brésilienne a prospéré durant la guerre entre l'Irak et l'Irak. Le commerce d'armes du Brésil vers l'Irak représentait alors le cas de coopération militaire le plus élevé entre deux pays en développement. Malgré tout, la part des exportations brésiennes dans le total des armes irakiennes n'était que de 1,9 p. 100. Depuis la fin de ce conflit, les exportations militaires brésiennes plafonnent. Le Brésil est le onzième exportateur mondial, selon SIPRI, mais les militaires gonflent les chiffres de la production nationale. Et, avec le retrait de la société Embraer du marché des aéronefs militaires, le Brésil pourrait tomber à un rang encore plus bas.

Quant aux technologies bivalentes brésiennes, le professeur Dagnino croit qu'elles avaient tout d'abord une vocation militaire et que leurs retombées dans le secteur civil sont rares. La production a été stimulée par les intérêts propres des militaires, mais le progrès du Brésil dans les secteurs de pointe est ralenti par la réglementation des exportations de plusieurs technologies secrètes par le Nord. M. Dagnino concède que la présence des militaires dans les grands laboratoires de recherche du pays entrave le développement économique et nuit à la sécurité.

En somme, selon le professeur Dagnino, on ne peut pas dire que les producteurs du tiers-monde présentent une menace sur les marchés et qu'ils influent sur les politiques de contrôle des pays industrialisés.

Le professeur **William C. Potter**, du *Monterey Institute of International Studies*, s'est penché sur le cas des nouveaux producteurs du domaine nucléaire. Il a rappelé d'abord que seule la Chine est un nouveau producteur de grande importance. Toutefois, l'Argentine et l'Espagne progressent tout comme le Japon.

Il semble que la dynamique menant à l'exportation s'établisse dans ces pays lorsque le marché intérieur s'écroule. Cependant, en général, l'apport économique des exportations nucléaires est faible. Il n'y a que peu de transferts entre nouveaux producteurs, en partie parce que ces transferts sont bloqués par les normes internationales de non-prolifération, mais surtout parce que les protagonistes réalisent que leurs intérêts leur dictent la prudence dans les exportations nucléaires. En somme, le comportement des nouveaux producteurs paraît acceptable, et ils assujettissent généralement leurs ventes aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Néanmoins, le professeur Potter relève quelques motifs d'inquiétudes, dont l'absence d'assimilation des normes de non-prolifération dans certains pays et la mise au point de missiles balistiques.

En fait, les normes du commerce nucléaire sont dans un état de transition. Plusieurs nouveaux producteurs (en particulier l'Argentine et le Brésil) pourraient même être tentés de souscrire tacitement aux règles d'exportation du Groupe de Londres des fournisseurs nucléaires (GLF), sauf que leur structure de contrôle des exportations n'est pas au point.

M. Potter a ensuite relevé plusieurs faiblesses dans la politique d'exportation de l'Union soviétique. Il s'agit de ventes ou d'offres de vente de produits nucléaires, non assujetties à des garanties internationales, à des pays qui refusent d'appliquer des garanties intégrales et d'adhérer au TNP, et qui poursuivent des programmes nucléaires militaires. En février 1990, l'URSS a offert de vendre au Pakistan un réacteur sans garanties intégrales. Deux réacteurs nucléaires ont été proposés à l'Inde. De l'eau lourde sans

garanties a été offerte à l'Argentine l'an dernier, et l'URSS a parlé de conclure avec ce pays un accord de recherche sur les surgénérateurs. En avril dernier, Moscou aurait envisagé de vendre un réacteur à Israël. Les Soviétiques ont aussi vendu à Cuba un réacteur de recherche IRT de 10 MW fonctionnant à l'uranium hautement enrichi. À cause de l'exemple soviétique, plusieurs nouveaux producteurs pourraient conclure que l'adhésion au TNP et l'application de mesures de sauvegarde complexes ne présentent aucun avantage.

Le commentateur de la séance, le professeur **Harold Klepak** du Collège militaire royal de Saint-Jean, apprécie la démonstration du professeur Dagnino, et il recommande que l'on s'interroge sur le rôle des militaires dans l'élaboration des technologies militaires, et aux raisons qui les motivent, notamment la recherche du prestige. De plus, l'abandon des programmes militaires nucléaires au Brésil et en Argentine démontre l'importance de la démocratie politique pour la non-prolifération. Néanmoins, il estime que l'on ne peut pas tirer des conclusions définitives sur le Brésil ou sur les autres nouveaux producteurs, car l'avenir pourrait réserver des surprises. Il a dit à M. Potter que l'on ne sait pas très bien pourquoi les pays se lancent dans l'exportation de produits nucléaires et qu'il n'y a pas de modèle de ce comportement que l'on puisse uniformément appliquer au tiers-monde. Il doute que le programme nucléaire cubain puisse être considéré comme dangereux, vu les ressources très faibles dont le pays dispose. Il rappelle la remarque de M. Heller dans la séance précédente, à savoir qu'il faudrait étudier les moyens d'établir la confiance entre les producteurs nucléaires.

**Discussion :** Un premier auditeur a fait observer que M. Dagnino n'avait pas abordé la question du développement d'industries militaires dans les pays du tiers-monde pour satisfaire à la demande d'un vaste marché intérieur, comme en Inde. M. Dagnino a répondu que ni l'Inde ni aucun autre pays du Sud ne produisait d'armes présentant de l'intérêt sur le marché international et que les industries militaires de ces États étaient en train de s'écrouler parce qu'elles leur coûtaient trop cher. Ces commentaires ont suscité des objections. On a signalé la gamme étendue d'armes produites en Inde, la

probabilité de développement des industries militaires du Sud dans l'avenir, et l'effet déstabilisateur que la vente de ces armes risquait d'avoir sur certains conflits.

On a dit à M. Potter que sa critique sur les exportations soviétiques allait peut-être trop loin. Il a répondu que, mise à part l'importance relative de cas particuliers, il faut se méfier de ce qui est peut-être un affaiblissement de la politique soviétique d'exportations nucléaires. Un autre participant a appuyé M. Potter en mentionnant l'offre de plutonium et d'uranium MOX faite par M. Gorbatchev au Japon, et en rappelant que, relativement aux exportations soviétiques, le principal danger tient au fait qu'elles ne sont pas soumises à la règle des garanties intégrales.

### III LES ARMES CONVENTIONNELLES

#### *Tendances dans la production et le commerce*

Le professeur **Michael T. Klare**, du Hampshire College, a cherché à démontrer, d'après l'analyse de l'évolution des facteurs politico-militaires, technologiques et économiques qui influent sur le commerce des armements, que l'exportation d'armes allait bientôt reprendre. Il a d'abord fait une synthèse historique. Les années 1973 à 1984 ont été caractérisées par la stratégie en vertu de laquelle les États-Unis soutenaient leurs alliés du tiers-monde en leur vendant des quantités massives d'armes. Les Soviétiques faisaient de même. L'écart technologique Nord-Sud s'accroissait. La fin de la guerre du Viêt-nam a créé un excès de capacité de production que l'on a réorienté vers le Sud. Le Moyen-Orient est devenu le principal marché d'exportation : 27 p. 100 des exportations y étaient destinés en 1974, contre 43 p. 100 en 1983.

Ensuite, durant les années 1980, plusieurs phénomènes ont résulté en une baisse du trafic des armes : citons la fin de la Guerre froide, la *perestroïka*, le déclin de l'URSS, l'atténuation des conflits au Sud, les problèmes d'absorption au Sud, la faible capacité excédentaire de l'industrie militaire américaine sous Reagan, les difficultés économiques du tiers-monde, la chute des prix du pétrole et la hausse exponentielle du prix des armes. Récemment, on a vu le marché de l'Asie du Sud-Est prendre de la vigueur; les importations de hautes technologies se sont mises à augmenter, de même que les ventes de troupes de modernisation de systèmes d'armes existants.

Malgré le retrait des Soviétiques de la stratégie internationale, les Américains continuent leur expansion et interviennent même encore plus dans le tiers-monde. Le président Bush a bien indiqué en 1989 que, dans l'avenir, c'est de là que viendraient les menaces contre l'Amérique. Il a refusé d'instaurer un embargo sur les armes destinées au Moyen-Orient parce qu'il aurait dû être appliqué aussi à ses alliés traditionnels de la région. Cette position n'a pas changé, malgré le discours sur le Moyen-Orient du 29 mai

dernier. Les autres grands producteurs, tels que la France, le Royaume-Uni et la Chine, vont devoir continuer à vendre afin de conserver leur rythme de production. Malgré la baisse des conflits entre États, le Moyen-Orient et l'Asie veulent encore se munir d'armes modernes et de technologies sophistiquées à usage militaire. Pour ces raisons, le professeur Klare a conclu que le commerce des armes devrait connaître un regain très bientôt.

Le professeur **Keith Krause**, de l'Université York à Toronto, a présenté une analyse différente de la situation. Les budgets militaires ont augmenté seulement de 0,6 p. 100 par année depuis 1984. Sur le plan géopolitique, la Guerre froide et la décolonisation, deux facteurs aujourd'hui disparus, stimulaient la plus grande partie des achats d'armes. Bien sûr, on peut remarquer une tendance à l'acquisition d'armes de destruction massive -- d'ailleurs en partie motivée par les interdictions dont elles font l'objet -- mais ces armes ne sont pas militairement très utiles. On se retrouve donc avec des surplus et une grande capacité de production d'armes conventionnelles, mais il faut s'attendre à ce qu'à long terme, la capacité de production décline de 25 à 33 p. 100 par rapport au total actuel. M. Krause reconnaît que, dans un marché restreint, la compétition entre vendeurs et les subventions accordées pour les ventes d'armes peuvent alimenter la demande d'armes. Néanmoins, il croit que la stagnation du marché des armes aura aussi pour effet de favoriser des efforts modestes de limitation des exportations.

M. Krause a terminé son exposé en recommandant de faire porter les efforts de limitation des armements conventionnels sur des problèmes de fond. On devrait lier l'aide économique aux ventes militaires, conclure des accords de sécurité régionaux et substituer aux transferts d'armes des transferts de techniques civiles de pointe.

Le professeur **Jim Fergusson**, de l'Université du Manitoba, a noté que les conférenciers s'étaient consacrés à l'analyse de l'effet de la demande sur le marché des armes, mais qu'ils avaient quelque peu négligé l'incidence de l'offre. Celle-ci fluctue avec les intérêts des États et des industries et d'après les changements que subit le régime de production (songeons en particulier à la globalisation de l'industrie des armes). La forme

de l'offre va influencer sur les chances des régimes de contrôle. Par exemple, comment se résoudre les antagonismes entre le gouvernement américain, qui voudrait empêcher la diffusion des technologies stratégiques, et l'industrie, qui cherche à vendre ses produits ? La réduction des marchés d'exportation au Nord mènera-t-elle à une pression sur les exportations vers le Sud ? La diversification et la conversion des industries militaires permettront-elles de soulager la pression qui s'exerce en faveur des exportations ?

**Discussion :** Un premier intervenant a soulevé la question de savoir si les mesures de contrôle des exportations ont pour but de maintenir la supériorité américaine dans le marché des armes. Comment cela influe-t-il sur la maîtrise de l'offre ? Les deux conférenciers partagent l'opinion que l'on ne peut arrêter la diffusion technologique, mais pour des raisons différentes. M. Krause croit que les Américains, malgré qu'ils dominent encore l'industrie militaire, devront éventuellement exporter plus, comme les Européens, afin d'amortir leurs énormes coûts de recherche et de développement. Selon M. Klare, le Japon est déjà un innovateur militaire presque égal aux États-Unis, et les autres États asiatiques talonnent l'Europe. Toutefois, M. Krause estime que cette affirmation est basée sur l'hypothèse discutable que la technologie militaire est une retombée de la technologie civile.

Un participant a souligné que, si le Japon est un important fournisseur de composants (surtout électroniques) de systèmes d'armes américains, il devrait être considéré comme un gros exportateur et être invité aux discussions sur le contrôle des exportations d'armements. On a demandé aux orateurs de commenter les récentes initiatives prises en faveur du contrôle des armes conventionnelles. M. Klare a souligné que les propositions comme celles de M. Mulroney pourraient avoir une incidence intéressante si elles sont appliquées. Il a ajouté que, si les États occidentaux pratiquaient ce qu'ils prêchent dans leur politique de contrôle des exportations, ce serait déjà un bon début.

M. Krause a enchaîné en soulignant que les accords entre producteurs ralentiraient la diffusion des armes et pourraient ainsi empêcher la déstabilisation de certaines régions

et donner plus de temps à la diplomatie pour régler les conflits. Les orateurs ne s'entendaient pas sur la place que l'URSS occupe dans le marché des armes. D'après M. Klare, elle se maintiendra à cause des stimulants inhérents au marché libre, mais selon M. Krause, elle perdra sa position à cause de son manque de compétitivité, lequel deviendra évident lorsque les prix de revient soviétiques seront comparés aux cours internationaux.

### *Le renforcement du contrôle des exportations*

M<sup>me</sup> **Katarzina Zukrowska**, de l'Institut polonais des relations internationales, a parlé des exportations d'armes de son pays. Les politiques des pays de l'Est en la matière sont aujourd'hui sujettes à révision. On sait que la Tchécoslovaquie et la Hongrie ont annoncé qu'elles cesseront d'exporter des armes. La Pologne continuera, mais 25 à 35 p. 100 seulement de la capacité de production dans ce secteur est utilisée, et cette proportion diminue à cause de l'obsolescence technologique de l'industrie. La production polonaise était traditionnellement liée aux besoins du Pacte de Varsovie, mais avec la disparition de celui-ci, l'industrie doit se lancer sur le marché libre où sa performance est loin d'être garantie.

La fin du communisme a eu pour effet de souligner le besoin d'une politique, d'une législation et de règlements pour régir l'exportation d'armes. La Pologne s'est engagée sur cette voie. En 1989, elle a pour la première fois révélé le détail des exportations d'armes, et elle a ensuite élaboré des lignes directrices sur la question. L'exécutif polonais tient désormais à jour une «liste noire» secrète des pays vers lesquels l'exportation d'armes est temporairement suspendue. La Pologne exige désormais l'inspection des exportations aux frontières, et requiert une clause sur l'utilisation finale exigeant de l'acheteur qu'il ne réexporte pas les fournitures polonaises.

L'avenir de la production et de l'acquisition d'armes en Pologne est incertain. Plusieurs voudraient conserver les liens avec l'URSS dans ce secteur et maintenir certaines

activités d'exportation. D'autres voudraient liquider la production d'armes nationale et acheter des armes à l'Ouest, surtout en Allemagne. Plusieurs estiment cependant que la Pologne devrait conserver son industrie, pour ne pas se retrouver, comme en 1939, sans moyens défensifs nationaux face à ses voisins. Des accords de coopération de défense pourraient alors être passés avec d'autres pays d'Europe centrale. La conclusion de ce débat influera sur la place que la Pologne occupera dans le marché des armes.

M<sup>me</sup> **Stephanie Neuman**, de l'Université Columbia, a traité du contrôle des ventes d'armes dans une perspective américaine. M<sup>me</sup> Neuman (experte reconnue du commerce des armes) avoue qu'elle n'en sait pas autant sur la maîtrise des armements, mais qu'elle a voulu relever le défi que lui ont lancé les organisateurs en lui demandant de traiter de ce sujet. Elle a résumé les cinq sections du texte qu'elle a écrit, en mettant l'accent sur les deux dernières.

D'abord, elle constate que la guerre contre l'Irak a créé un mouvement dans l'opinion publique en faveur d'un plus strict contrôle des exportations d'armes. Bien sûr, de nombreux obstacles se dressent sur le chemin de la maîtrise des armements, comme les intérêts géopolitiques et économiques. Or, croit-elle, on oublie souvent un facteur qui nuit à la progression vers la maîtrise des armements : on ne s'entend pas sur le but général premier de la limitation des armements conventionnels. Est-ce pour favoriser la sécurité du monde industrialisé, ou celle du tiers-monde ?

M<sup>me</sup> Neuman s'est ensuite attachée à décrire les principaux facteurs militant en faveur du contrôle des armements. La fin de la Guerre froide rend possible la limitation des transferts d'armes vers certaines régions du tiers-monde. Le déclin de l'URSS l'a rendue technologiquement dépendant des États-Unis. L'URSS a désormais besoin d'un environnement international stable. Les États-Unis sont maintenant la seule superpuissance, et leur domination du marché de l'armement est totale. Leur avance en R & D est telle que tout pays qui veut moderniser son équipement a besoin de la technologie américaine. Le marché militaire américain est le plus grand du monde, et il est d'une importance vitale pour de nombreux exportateurs secondaires, dont le Canada.

Toutefois, les importations ne représentent qu'une fraction (5 à 15 p. 100) du marché américain. En somme, la prépondérance des États-Unis sur le marché leur permet d'exercer une énorme influence sur le contrôle des armements. Les changements structurels du marché (entre 1984 et 1988, baisse de 18 p. 100 des importations d'armes dans le monde) rendent la vie dure aux concurrents des États-Unis. Les Européens, y compris les Français, constatent qu'ils ne peuvent pas produire tous leurs armements et qu'ils devront bientôt importer plus des États-Unis.

Dans la dernière partie de son exposé, M<sup>me</sup> Neuman a proposé des mesures pour réduire les ventes d'armes. D'abord, il faut répondre à la question : pourquoi contrôler les armements conventionnels ? Est-ce pour favoriser les équilibres régionaux ou la sécurité des États-Unis ? Deuxièmement, elle croit qu'il faudrait renseigner le public afin de réduire ses attentes quant au désarmement général et complet. Celui-ci est impossible, soutient la conférencière, et il faudrait que les gens nourrissent des attentes plus modestes et plus réalisables. Troisièmement, il faut penser à limiter qualitativement les exportations d'armes, plutôt que de songer à des restrictions générales. Quatrièmement, les producteurs devraient s'entendre pour définir ce qui constitue une technologie ou un système d'armes d'importance critique. Le gouvernement américain a établi des groupes de travail sur cette question. Au niveau international, l'ONU pourrait assumer un rôle dans cette entreprise. Les acheteurs d'armes devraient aussi participer à ces discussions ; ainsi, on s'assurerait de leur collaboration et l'on ferait échec aux tricheurs.

Cinquièmement, il faudrait exercer un meilleur contrôle bureaucratique interne (en particulier aux États-Unis) pour éviter que les actions des différents services du gouvernement intéressant les exportations stratégiques se contredisent. Sixièmement, on doit penser aux moyens de vérifier la limitation des transferts d'armes conventionnelles. Septièmement, il faut établir un régime de récompenses et de sanctions. La récente initiative du Japon consistant à lier l'aide étrangère au degré de militarisation est un pas dans la bonne direction. Huitièmement, il faut privilégier une approche régionale plutôt que globale, lorsqu'il s'agit de réglementer les exportations. Enfin, il faut favoriser la transparence dans le commerce des armements.

M. Ernie Regehr de Projet Ploughshares, a d'abord commenté l'exposé de M<sup>me</sup> Neuman. Il s'est dit surpris de se trouver d'accord avec elle sur presque tout, sauf, naturellement, sur l'idée d'une réduction des attentes du public face au désarmement. Il estime, qu'au contraire, les récentes initiatives canadiennes visent à renforcer les attentes quant au désarmement et à instaurer une plus grande sécurité à des niveaux réduits d'armement. Il croit qu'il faut créer et entretenir une «culture» du contrôle des armements. Il a ensuite établi un parallèle entre la Pologne et le Canada, deux exportateurs secondaires qui se trouvent confrontés au tarissement de leurs marchés traditionnels. Les gouvernements de ces pays intègrent à leurs politiques d'acquisition d'armes des accords par lesquels le vendeur leur assure qu'une partie de la production sera effectuée chez eux (retombées économiques). Cela crée des obstacles supplémentaires à la limitation des exportations, et les États devront envisager des formules bilatérales de réglementation des transferts, une plus grande transparence et même un contrôle de l'acquisition des armes.

**Discussion :** L'exposé de M<sup>me</sup> Neuman a soulevé plusieurs questions. On lui a demandé si la victoire sur l'Irak n'allait pas stimuler la demande d'armes ultra-modernes et mettre en péril les efforts de réduction des transferts. Elle a répondu que ces armes sont trop chères pour la grande majorité des États, sauf pour ceux d'Europe occidentale. En second lieu, les États-Unis ne tiennent pas à exporter leurs technologies de pointe, sauf, encore une fois, vers l'Europe de l'Ouest. Des participants ont estimé que M<sup>me</sup> Neuman établissait trop facilement une équation entre armes et sécurité. Pour garantir la véritable sécurité, il ne s'agit pas de maintenir la supériorité militaire américaine, mais de résoudre les problèmes économiques et sociaux. M<sup>me</sup> Neuman a admis que l'Amérique a de nombreux problèmes auxquels il faudrait consacrer plus d'argent, mais elle croit que, dans le monde actuel, les États-Unis ne peuvent se passer de puissants moyens de défense.

#### IV LES ARMES NUCLÉAIRES

##### *Tendances dans la prolifération des armes nucléaires*

Le professeur **John Simpson**, de l'Université de Southampton (Royaume-Uni), a d'abord tenté de répondre à la question de savoir comment il se fait qu'il n'y ait pas aujourd'hui une vingtaine de puissances nucléaires, comme on l'avait prévu au temps du président Kennedy. En effet, malgré que la technologie nucléaire, maintenant vieille de cinquante ans, ne puisse plus être gardée secrète; que les stocks de matières hautement fissiles augmentent rapidement; et que certains États aient acquis l'arme ultime, le taux de prolifération est nettement en deçà des prédictions d'il y a une génération. M. Simpson croit que cinq facteurs ont contribué à cela : 1) les garanties de sécurité fournies par les États-Unis ont réduit le besoin d'avoir sa propre force nucléaire, surtout en Europe; 2) les militaires ne tiennent pas à se lancer dans le nucléaire, car cela réduit les ressources qu'ils peuvent consacrer aux armes classiques; 3) l'énergie nucléaire et les groupes de pression qui en font valoir les bienfaits ne sont plus aussi populaires; 4) on ne prête plus aux armes nucléaires un rôle aussi vital; 5) le régime de non-prolifération et le TNP ont créé des obstacles.

Néanmoins, la prolifération fait encore problème. D'abord, quelques «proliférateurs latents» possèdent une quantité de matières fissiles suffisante pour créer un arsenal minimal (au moins vingt-cinq bombes). Heureusement, on ne compte que l'Inde, Israël et le Pakistan dans cette catégorie depuis le retrait de l'Argentine, du Brésil et de l'Afrique du Sud. Ensuite, il y a certains «proliférateurs lents», plus vulnérables aux sanctions internationales, comme la Corée du Nord. Les «proliférateurs imprévisibles» comme la Libye, veulent la bombe mais n'ont pas les moyens de la fabriquer. Ils espèrent pouvoir acheter ou voler ce qu'il leur faut. Enfin, il y a plusieurs États qui, au contraire, possèdent toutes les ressources voulues pour se doter de l'arme atomique, mais qui n'y tiennent pas, pour le moment.

M. Simpson a discuté de l'effet du contrôle des exportations sur ces types d'État. Il ne peut que ralentir les «proliférateurs latents», lesquels sont plus vulnérables au contrôle des exportations. La plupart du temps, leurs installations sont assujetties aux garanties internationales, et il est facile de les repérer s'ils essaient de fabriquer une arme atomique. Pour les «proliférateurs imprévisibles», toute la gamme des moyens de non-prolifération peut être appliquée. En particulier, il faut chercher à contrôler le plus possible le mouvement des matières hautement fissiles, surtout que le désarmement des supergrands va augmenter sur le marché la quantité disponible d'uranium enrichi et de plutonium. Quant aux États technologiquement développés, il n'y a pas grand chose à faire pour les arrêter, s'ils décident un jour d'acquérir la bombe.

Les principales tendances actuelles de la non-prolifération sont les suivantes :

- La crise irakienne a stimulé les efforts en faveur de la réglementation des exportations. Le Groupe de Londres des fournisseurs nucléaires (GLF) a repris de la vigueur. Les garanties complètes ont de plus en plus d'adeptes. Les efforts de non-prolifération dans le cadre du COCOM et du Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM) reprennent. L'Allemagne et le Japon sont disposés à utiliser leur influence en faveur de la non-prolifération nucléaire.
- Le nombre des adhésions au TNP augmente, et les États qui ne tiennent pas à signer le Traité ont la possibilité de créer leurs propres accords de non-prolifération, tout comme l'ont fait le Brésil et l'Argentine.
- Il y a une volonté politique pour renforcer le système des garanties internationales.
- Les États-Unis ne sont plus le centre de gravité du régime de non-prolifération. Celui-ci se situe maintenant au sein d'une *troïka* américano-européano-japonaise.

Néanmoins, le professeur Simpson a mis son auditoire en garde contre certains périls qui guettent le régime de non-prolifération. En particulier, la fin de la Guerre froide et l'écroulement des alliances peuvent résulter en un affaiblissement des garanties de sécurité fournies par les superpuissances. Cela pourrait susciter un nouvel intérêt pour l'arme nucléaire. Le Traité de non-prolifération risque d'avoir été miné par le bombardement américain d'installations nucléaires civiles assujetties à des garanties internationales en Irak.

M. Leonard Spector, de la Fondation Carnegie, a fait son propre examen de la non-prolifération, puis il a fait le point sur le cas irakien. M. Spector relève les tendances suivantes :

- Les pays qui cherchent aujourd'hui à acquérir l'arme nucléaire (Irak, Iran, Libye, Corée du Nord) s'opposent tous au *statu quo* international et sont hostiles à l'Occident. Dans les années 1970, les pays quasi nucléaires étaient tous plutôt favorables à l'Occident. Même l'Inde, si elle n'était pas une alliée des États-Unis, n'en était pas non plus une ennemie.
- Dans les années 1970, les proliférateurs cherchaient à acquérir leurs installations de retraitement ou d'enrichissement en France ou en Allemagne, mais les proliférateurs contemporains se fient plutôt au marché noir, une conséquence de la politique américaine de non-prolifération et de l'efficacité des mesures de contrôle des exportations. Les pays occidentaux, surtout ceux du GLF, mettent depuis peu l'accent sur la réglementation des exportations de produits bivalents et ils visent par là à compliquer encore plus l'acquisition de technologies dangereuses par les proliférateurs.
- Les États qui ont franchi le seuil de la capacité nucléaire n'en restent pas là. Ils cherchent à augmenter leurs moyens. En particulier, l'Inde, Israël et

le Pakistan se sont dotés d'installations de production de tritium, ce qui leur permettra de construire des engins thermonucléaires.

- Il est possible de contenir les proliférateurs par des mesures propres à augmenter la confiance. Le Pakistan et l'Inde ont fait des progrès dans cette direction.
- Le cas de l'Irak a mis en évidence les lacunes du TNP, lequel ne peut empêcher l'accumulation de matières fissiles, car elles sont considérées comme étant utiles à la production civile. L'Irak aurait pu, entre deux inspections internationales, détourner une partie de son uranium enrichi pour fabriquer rapidement des explosifs nucléaires (n'oublions pas que la recherche sur les armements nucléaires n'est pas interdite par le TNP). On parle donc de plus en plus d'instaurer des procédures spéciales d'inspection à l'AIEA et d'augmenter la fréquence des inspections dans certains cas critiques.
- Les attaques sur les installations nucléaires civiles sont devenues monnaie courante. L'Iran, Israël, l'Irak et les États-Unis en ont effectué depuis 1980. En Corée du Sud, d'aucuns pensent qu'il faudrait déclencher une attaque surprise pour détruire le potentiel nucléaire de la Corée du Nord.
- On sait désormais, grâce aux efforts du Brésil, de l'Argentine et de l'Afrique du Sud, qu'il est possible de renverser la prolifération nucléaire, lorsque les conditions internationales et nationales sont favorables. Donc, cela confirme que la restriction de l'offre permet de gagner du temps, en attendant que la situation politique s'améliore.

M. Spector s'est ensuite consacré à montrer l'ampleur du programme nucléaire secret de l'Irak (tel qu'on le connaissait en juin 1991). On savait que l'Irak possédait une petite quantité d'uranium enrichi assujéti aux garanties de l'AIEA et l'on connaissait ses plans à long terme d'enrichissement d'uranium par l'utilisation de centrifugeuses.

Toutefois, on a depuis appris que l'Irak appliquait une ancienne méthode d'enrichissement, à savoir le procédé électro-magnétique. En tout, il est possible que l'Irak soit parvenu à produire quarante kilos d'uranium enrichi, ce qui aurait pu servir à fabriquer deux bombes atomiques de bon calibre. En somme, l'Irak a gravement violé le TNP. Le système d'inspection international est remis en doute. Les États risquent bien de se méfier plus en plus les uns des autres parce que la confiance dans le régime international a été sérieusement érodée.

Le professeur **Albert Legault**, de l'Université Laval, a commenté ces deux exposés. Il n'a pas autant foi que ses deux prédécesseurs dans le contrôle des exportations. L'Occident craint les transferts de technologie, mais il ne peut empêcher la diffusion de la technologie nucléaire. La principale voie à suivre pour empêcher la prolifération des armes nucléaires est de lier les transferts de technologies aux promesses de non-prolifération. C'est ce qui a été établi par le TNP. Ce régime d'accès conditionnel à la technologie nucléaire a fait ses preuves et il pourrait contribuer à limiter la prolifération des missiles. En effet, on pourrait amener les États du tiers-monde à accepter de ne pas se procurer des missiles balistiques en leur offrant en échange les avantages de l'adhésion à une agence spatiale internationale.

**Discussion :** On a demandé à M. Simpson quelle conduite il fallait adopter face aux proliférateurs latents, si les mesures de limitation des exportations sont inefficaces contre eux. En particulier, devrait-on leur offrir des technologies et des connaissances qui leur permettraient de mieux maîtriser leurs forces nucléaires ? M. Simpson ne croit pas en l'à-propos de cette politique, parce qu'elle équivaut à un constat d'échec de la non-prolifération, du fait qu'elle reconnaît le statut nucléaire des proliférateurs.

On a demandé à M. Spector s'il croyait que la permissivité américaine envers certains proliférateurs allait diminuer. M. Spector a répondu que oui, tout au moins à l'égard du Pakistan. La relative tolérance envers ce pays s'expliquait par le contexte du conflit afghan. Le conférencier n'a pas voulu se prononcer en ce qui concerne les autres proliférateurs. On a aussi abordé la question d'un traité d'interdiction complète des essais

nucléaires (CTBT). Selon M. Simpson, l'importance que l'on accorde à cela dépend surtout de la façon dont on perçoit le TNP. Si on le considère comme un traité de désarmement, le CTBT est crucial; si on le voit comme un accord de maîtrise des armements, son rôle est secondaire. M. Simpson croit que l'aspect symbolique d'un tel traité dépasse aujourd'hui son efficacité réelle. En effet, dit-il, l'article VI du TNP ne fait pas mention du CTBT<sup>2</sup>. Celui-ci ne pourra pas empêcher la diffusion des technologies non nucléaires, tels que celles relatives aux missiles, qui sont maintenant au coeur des arsenaux atomiques.

MM. Simpson et Spector ont dit penser que la question du respect de l'article VI du TNP ne diviserait pas les participants à la conférence de renouvellement du Traité en 1995. Ils estiment que la très grande majorité des États sont satisfaits de la façon dont le Traité est respecté et qu'ils en ont besoin pour se sentir en sécurité. De plus, les grands progrès du désarmement américano-soviétique devraient faire taire bien des critiques. Enfin, ils prévoient que, même en l'absence d'un CTBT, la fréquence et la puissance des essais nucléaires diminueront sensiblement dans les prochaines années.

#### *Le contrôle des exportations nucléaires*

M. Pierre Lellouche, conseiller du maire de Paris sur les questions internationales, a d'abord brossé un tableau du monde d'après la Guerre froide et d'après la crise irakienne. On se félicite de ce que la confrontation idéologique et la discipline nucléaire entretenues par les grands ont disparu, mais la crise du Golfe a mis en évidence un ensemble de pulsions redoutables en provenance du Sud : croissance démographique, accroissement des inégalités, marginalisation, nationalisme, intégrisme et militarisation. C'est dans ce décor que se manifeste la prolifération nucléaire.

---

<sup>2</sup>L'article VI demande aux parties de progresser vers le désarmement général et complet.

La gestion des exportations, affirme M. Lellouche, est un aspect de la non-prolifération, mais ce n'est pas le plus important. Le régime de contrôle élaboré dans les années 1970 a donné des résultats positifs, mais il repose sur la contradiction. En bref, il permet de lutter contre le détournement de certaines technologies civiles à des fins militaires, mais non contre la création de programmes militaires secrets. Le régime de réglementation des exportations a été mis sur pied à l'époque où plusieurs pays industrialisés, dont la France, lançaient d'ambitieux programmes de construction de centrales nucléaires, et où un certain nombre d'États du Sud leur emboîtaient le pas dans le domaine nucléaire. Donc, un marché d'exportation lucratif s'est formé, et la concurrence entre producteurs était vive.

Toutefois, après l'explosion nucléaire en Inde et l'annonce de contrats contestables aux termes de la non-prolifération (par exemple, entre la France et le Pakistan), le gouvernement américain a réussi à imposer la constitution d'un cartel de producteurs (le GLF) et il a adopté la politique des garanties intégrales comme condition de vente. Par ces mesures unilatérales, Washington allait, selon M. Lellouche, à l'encontre de l'engagement pris dans l'article IV du TNP de favoriser la coopération pacifique.

Quinze ans plus tard, le régime recueille un soutien général. Vingt-six États souscrivent aux directives du GLF (sauf la Chine, cependant). Ces mesures de contrôle ont très certainement compliqué la vie des proliférateurs potentiels, dont le nombre, en 1991, n'est pas plus élevé que dans les années 1970. De fait, affirme M. Lellouche, si les Brésiliens, les Argentins et les Sud-Africains placent leurs industries nucléaires sous la surveillance de la collectivité internationale, les installations nucléaires échappant à l'AIEA dans le tiers-monde seront peu nombreuses : un réacteur de recherche, un réacteur de puissance et une installation de retraitement en Inde; une usine d'enrichissement au Pakistan; et un réacteur et une usine de retraitement en Israël, auxquels on peut probablement ajouter des installations en construction en Irak, en Iran et en Corée du Nord.

Néanmoins, le régime de contrôle des exportations a aussi ses limitations, et il est douteux qu'il puisse durer comme instrument principal de la non-prolifération. D'abord, le marché de l'énergie nucléaire stagne depuis de nombreuses années. La production d'électricité par voie nucléaire dans le monde industrialisé est de 250 000 MW, soit quatre fois moins que ce que l'on prévoyait il y a vingt ans. Le scénario de l'«économie du plutonium» ne s'est pas réalisé. Ensuite, les proliférateurs ont orienté leurs programmes nucléaires vers la clandestinité, si bien qu'ils échappent maintenant à l'influence des régimes internationaux.

Il faut donc aller au-delà des procédures de contrôle établies et envisager la prolifération, non pas en théorie, mais dans un contexte géopolitique. Pour M. Lellouche, quatorze pays mènent peut-être des programmes nucléaires clandestins : l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Brésil<sup>3</sup>, la Corée du Nord (clé de la région de l'Asie de l'Est), la Corée du Sud, Taïwan, la Syrie, l'Égypte, la Libye, l'Irak, l'Iran, le Pakistan, Israël et l'Inde.

M. Lellouche croit que l'on doit profiter du choc psychologique créé par la guerre du Golfe pour renforcer les mesures de non-prolifération. En premier lieu, il faut appliquer intégralement la résolution 687 du Conseil de sécurité sur la destruction du potentiel nucléaire irakien, laquelle constitue un précédent en faveur de la non-prolifération. Deuxièmement, il faut instituer auprès du Conseil de sécurité, et en consultation avec l'AIEA, un registre de toutes les exportations de hautes technologies en direction des pays susmentionnés, et ce jusqu'à ce qu'ils acceptent d'assujettir leur programme nucléaire à des garanties intégrales ou qu'ils adhèrent au TNP. Troisièmement, il faut renforcer les contrôles aux frontières et les moyens des services de renseignement s'intéressant à la prolifération nucléaire. Le Conseil de sécurité devrait être habilité à envoyer une équipe d'inspecteurs dans tout pays soupçonné de mener des activités nucléaires. En cas de non-cessation des activités, des sanctions internationales

---

<sup>3</sup>Rappelons que ces trois pays ont officiellement renoncé à leurs programmes militaires et qu'ils se sont dit prêts à soumettre leurs installations nucléaires à l'inspection internationale. L'Afrique du Sud a, en outre, annoncé qu'elle adhérerait au TNP.

devraient être appliquées. Quatrièmement, il faudrait inciter la Chine, par la contrainte économique au besoin, à respecter les directives du GLF dans ses transactions nucléaires.

En contrepartie, estime M. Lellouche, les exportateurs nucléaires ne doivent pas pousser trop loin les restrictions applicables aux transferts de technologie, car cela risque de compromettre toute la coopération Nord-Sud.

M. Paul Leventhal, président du *Nuclear Control Institute*, s'est d'abord demandé s'il valait la peine de boucher les «trous» du régime de contrôle des exportations nucléaires. En effet, il est très difficile, selon lui, d'amener les exportateurs à s'entendre sur toute extension des mesures de réglementation des exportations. De plus, comme un grand nombre de produits bivalents sont visés par les restrictions, on risque de s'aliéner les pays pauvres qui réclament des transferts de technologie. Enfin, les efforts de limitation des exportations ne permettent pas de mettre fin aux programmes clandestins d'armement nucléaire.

Presque tous les producteurs importants ont conclu des transactions douteuses aux fins de la non-prolifération. L'Allemagne de l'Ouest a autorisé de nombreuses ventes de produits dangereux, en dépit des démarches diplomatiques effectuées par les États-Unis et la Grande-Bretagne à ce sujet. La France, l'URSS et la Chine ont conclu avec des proliférateurs potentiels de nombreuses transactions non assujetties à des mesures de sauvegarde. Même les États-Unis sont coupables, eux qui, en particulier, ont vendu certains produits à l'Inde jusqu'en 1976 et toléré, pour des motifs politiques, les activités nucléaires douteuses de la Chine et du Pakistan.

M. Leventhal s'est ensuite arrêté aux leçons à tirer de la crise irakienne. D'abord, le TNP a facilité le transfert de produits dangereux vers l'Irak et n'a pas entravé la réalisation du programme nucléaire de Saddam Hussein. Ensuite, les garanties de l'AIEA n'ont pas permis de mettre en lumière à temps les détournements de matières hautement fissiles par l'Irak, ni de détecter ses activités nucléaires secrètes. Enfin, le cas de l'Irak démontre qu'il est difficile de reprendre à un pays le potentiel nucléaire acquis.

Il est évident que l'Irak a caché des matières et des technologies servant à fabriquer la bombe et qu'il soumet les inspecteurs internationaux au jeu du chat et de la souris. Un transfuge irakien a révélé l'existence d'un programme d'enrichissement d'uranium basé sur l'ancienne technologie du *Calutron*, programme dont les pays occidentaux ignoraient tout.

M. Leventhal tire les conclusions suivantes de son analyse sur le régime international de non-prolifération et sur la crise irakienne :

- Les mesures de réglementation des exportations doivent être renforcées, mais sans que cela nuise aux autres aspects de la non-prolifération. En fait, on ne devrait pas chercher à contrôler les technologies bivalentes, mais plutôt se concentrer sur les articles nucléaires qui ne sont pas assujettis à la réglementation internationale, comme le tritium, l'eau lourde, l'uranium naturel et les *Calutrons*.
- L'acquisition de renseignements sur les activités nucléaires et la possibilité d'agir rapidement sont des outils de non-prolifération plus importants que le contrôle des exportations. On devrait envisager des moyens de se servir du Conseil de sécurité pour prendre des mesures contre les exportateurs et importateurs dont les actions favorisent la prolifération nucléaire, et pour éviter ainsi d'autres affrontements tels que la crise irakienne.
- On devrait se soucier en priorité de remédier aux lacunes du régime de l'AIEA et du TNP. En particulier, on devrait augmenter la fréquence des inspections de l'AIEA, car, dans la situation actuelle, certains pays pourraient, entre deux inspections, avoir suffisamment de temps pour utiliser des matières hautement fissiles et fabriquer des bombes nucléaires.
- L'aspect le plus important et le moins reconnu du problème de la prolifération concerne l'accumulation, au sein des programmes nucléaires civils, de matières pouvant servir à produire des armes nucléaires. On peut se demander, par

exemple, si l'on pourra jamais garantir le non-détournement de quantités importantes de plutonium. M. Leventhal recommande de créer des centres internationaux d'entreposage de matières nucléaires usées et de plutonium.

M. Tariq Rauf, chercheur au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement a soutenu que le régime régissant le commerce nucléaire inclut des obligations réciproques. Les acheteurs doivent se soumettre à l'inspection, et les vendeurs doivent garantir le libre approvisionnement. Cependant, les vendeurs ont été régulièrement accusés de ne pas remplir cette condition. Il faut qu'ils respectent les dispositions des articles III et IV du TNP. M. Rauf a ensuite fait valoir qu'il n'y a pas de «déterminisme technologique» poussant les États à construire des armes nucléaires, mais que des facteurs politiques et psychologiques sont à l'oeuvre. Les succès de la non-prolifération en Amérique du Sud sont, selon M. Rauf, dus à une approche régionale des problèmes de sécurité, et non aux politiques visant à régler les exportations.

M. Rauf a ensuite insisté sur la contradiction qui existe entre l'interdiction des armes nucléaires dans le tiers-monde et la possession, autorisée par le TNP, d'armes nucléaires par cinq puissances. M. Rauf a poursuivi en contestant l'idée que la crise irakienne ait été une expérience très positive. D'après lui, ce n'était pas une guerre de l'ONU : malgré la résolution 687, les proliférateurs potentiels tireront de toute l'affaire la leçon qu'il vaut mieux dissimuler leur programme nucléaire clandestin. Il a conclu qu'il faut favoriser par-dessus tout une approche régionale de la non-prolifération.

**Discussion :** Une partie de la discussion a porté sur l'approche régionale de la non-prolifération et sur la formule axée sur le Conseil de sécurité. Un participant a répondu à M. Rauf que, même si l'on croit que l'intervention dans le Golfe était un événement singulier, on peut admettre que la résolution 687 constitue un précédent important qui peut à l'avenir dissuader certains proliférateurs potentiels. Lorsqu'un participant a souligné l'importance de l'approche régionale dans le cas du Moyen-Orient, M. Lellouche a convenu qu'elle avait un rôle à jouer. M. Leventhal a exprimé des réserves au sujet des propos de M. Rauf sur le rôle de l'approche régionale dans le cas

de l'Amérique du Sud. Selon lui, si l'on n'avait pas imposé la politique des garanties intégrales, le Brésil et l'Argentine auraient pu se procurer beaucoup plus facilement les produits nécessaires à la fabrication de la bombe.

La réglementation des exportations a donc pour effet de hausser le coût de la mise sur pied d'un programme nucléaire militaire, et ce sont des analyses négatives de rentabilité qui ont amené les deux rivaux d'Amérique du Sud à abandonner leurs ambitions nucléaires. Néanmoins, M. Leventhal reconnaît les mérites de l'approche régionale, que l'on doit favoriser en parallèle avec le contrôle du mouvement des matières fissiles et la réduction des arsenaux nucléaires des superpuissances.

D'autre part, on a discuté des mérites des thèses française et américaine sur la non-prolifération, présentées par MM. Lellouche et Leventhal. Un participant a dit comprendre la thèse française selon laquelle on tente de faire adhérer les États du tiers-monde au régime de contrôle des exportations nucléaires en commerçant avec eux, plutôt que de les exclure en leur imposant des restrictions. Toutefois, le cas du programme militaire secret du Brésil démontre, selon ce participant, l'échec de la thèse française, puisqu'une coopération encore plus libre avec le Brésil aurait amplifié son effort militaire au lieu de rendre son gouvernement plus responsable.

M. Lellouche a répliqué que l'approche américaine est trop abstraite et qu'elle ne fait pas de différence entre les États bien intentionnés et les proliférateurs en puissance, punissant les premiers pour atteindre les seconds, mais échouant finalement puisque les proliférateurs créent des programmes clandestins qui échappent aux mesures de contrôle appliquées au commerce nucléaire. Il faut renforcer les capacités des services de renseignement et non pas imposer des restrictions à l'exportation de centrales nucléaires. M. Leventhal a répondu qu'en contrôlant le nucléaire civil, on cherche simplement à s'assurer que des États ne se servent pas de leurs programmes civils pour soutenir des programmes militaires en parallèle. Il a avancé que la France devrait adopter la politique des garanties intégrales qui, selon lui, fait l'objet d'un consensus parmi les adhérents au

TNP, avant d'être acceptée comme signataire du Traité. Il devrait en être de même pour la Chine.

La France, selon M. Leventhal, devrait aussi abandonner son programme de réacteurs surgénérateurs, parce que l'on ne pourra jamais garantir une comptabilité fiable des grandes quantités de plutonium qui seront utilisées comme carburant. M. Lellouche a répondu que l'approche de M. Leventhal était teintée de fanatisme et non productive, au point qu'il refuse l'adhésion au TNP à la France sous prétexte qu'elle rejette la politique des garanties intégrales. D'autre part, il a affirmé que la France n'a peut-être pas tort de croire que le plutonium est le carburant nucléaire de l'avenir.

## V LES AUTRES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

### *Les armes chimiques*

Le professeur **Julian Perry Robinson**, de l'Université du Sussex (Grande-Bretagne), a dû, pour des raisons personnelles, annuler son séjour à Ottawa. Cependant, il a confié à M. **Gordon Vachon**, commentateur du panel, la tâche de présenter un résumé de ses notes.

D'abord, soutient M. Robinson, en dépit de l'imprécision du concept d'«État doté d'armes chimiques», on peut s'entendre sur le fait qu'au moins quatre États du tiers-monde sont des proliférateurs de ce type d'armements : il s'agit de l'Irak, de l'Iran, de la Syrie et de la Libye. Généralement, M. Robinson craint que l'utilisation des armes chimiques au cours des dernières années et la diffusion de la technologie chimique conduisent à une situation dans laquelle les interdits sont affaiblis, alors que la technologie est plus accessible.

On s'est ensuite penché sur les sources militaires, politiques et institutionnelles de la prolifération chimique. M. Robinson se méfie de l'expression «bombe atomique du pauvre», qui est parfois utilisée pour parler de l'arme chimique. Il croit que cette expression risque de faire croire que les armes chimiques peuvent être utilisées pour la dissuasion. En fait, cette fausse conception maintient la «popularité» des armes chimiques et le lien avec le désarmement nucléaire évoqué par certains États. En réalité, estime M. Robinson, les armes chimiques sont peu utiles aux militaires : la technologie à cet égard est stagnante, les mesures défensives sont de plus en plus efficaces, et les armes conventionnelles de grande puissance sont plus attrayantes.

M. Robinson a ensuite parlé des moyens d'empêcher la diffusion des armes chimiques. D'abord, il faut renforcer le tabou entourant les gaz de combat. Lorsque des cas d'acquisition d'armes chimiques sont mis à jour, la diplomatie ouverte peut donner

certaines résultats. La signature de la Convention internationale sur les armes chimiques est primordiale. À propos de la réglementation des exportations, M. Robinson croit qu'une interdiction totale est impossible, parce que a) les proliférateurs peuvent toujours substituer aux processus, aux matériaux de base et à l'équipement importé des équivalents locaux; b) les proliférateurs peuvent utiliser à leur profit l'opposition des industriels à la réglementation des exportations. Néanmoins, M. Robinson estime que les mesures de restriction de l'offre sont utiles à court terme, car en haussant les coûts d'acquisition des armes chimiques, elles ralentissent la prolifération. Toutefois, ces mesures risquent à plus long terme d'envenimer les relations Nord-Sud.

M. Robinson conclut en se disant heureux de l'intégration des efforts déployés sur les plans de l'offre et de la demande, dans la future convention sur les armes chimiques (CAC). Il estime que c'est là le principal objectif de la non-prolifération et il met en garde contre la croyance selon laquelle des accords régionaux de contrôle des armements constituent la réponse à ce problème.

M<sup>me</sup> **Elisa Harris** de la *Brookings Institution* établit à quinze le nombre de pays du tiers-monde soupçonnés de mener des programmes d'armes chimiques secrets : l'Irak, l'Iran, la Syrie, la Libye, la Chine, la Corée du Nord, Taïwan, Israël, l'Égypte, l'Éthiopie, Myanmar, la Corée du Sud, le Viêt-nam, l'Inde et le Pakistan. Les sept premiers pays de cette liste sont en outre soupçonnés de poursuivre des programmes d'armes biologiques.

Selon M<sup>me</sup> Harris, les mesures de restriction de l'offre ont traditionnellement dominé la non-prolifération et elles ont été plutôt utiles. Cependant, leur utilité diminuera avec la diffusion de la technologie. Donc, il faudra compléter la réglementation des exportations en dressant des obstacles à l'utilisation des armes chimiques.

Le contrôle des exportations chimiques s'est resserré depuis que l'Irak a commencé à utiliser ses gaz de combat contre l'Iran en 1984. M<sup>me</sup> Harris a parlé de l'Allemagne, dont les compagnies avaient aidé l'Irak et qui a renforcé son système de contrôle, et de l'Angleterre. Les États-Unis ont décidé de renforcer leur politique sur l'exportation de

produits chimiques et biologiques. Le Groupe d'Australie, qui s'est tout d'abord fixé des objectifs limités, réglemente aujourd'hui la vente de cinquante précurseurs et de technologies pouvant servir à produire des armes chimiques. Les progrès ont été considérables sur ce plan, mais il reste beaucoup à faire. En particulier, il reste à harmoniser les politiques des pays d'Europe de l'Est avec celles des membres du Groupe d'Australie. Il faudra trouver des lignes de conduite face aux pays qui n'appliquent aucune norme d'exportation, comme le Brésil ou la Chine.

M<sup>me</sup> Harris a ensuite abordé la question des sanctions. Il faut punir les fournisseurs et les acheteurs d'armes chimiques, grâce à des embargos internationaux et aux instruments prévus par les lois internationales. Toutefois, il faut aussi penser à punir les utilisateurs de gaz de combat, par des mesures diplomatiques et économiques. En 1988, le président Mitterrand avait proposé un embargo complet sur la haute technologie et les armes acheminées à des utilisateurs d'armes chimiques. Les présidents Bush et Gorbatchev se sont prononcés en faveur de telles sanctions en 1990. Les États-Unis sont prêts à considérer l'emploi d'armes chimiques comme un «accroc extrêmement grave au droit international», et une loi exigeant des sanctions obligatoires dans de tels cas devrait être votée cette année.

Dans la négociation de la CAC, on a des problèmes sur ce sujet, parce que les grandes puissances refusent d'être liées par des sanctions internationales obligatoires. Cependant, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale pourraient assumer un plus grand rôle dans ce dossier, en servant, par exemple, des avertissements aux utilisateurs potentiels et en imposant des sanctions en cas d'utilisation. M<sup>me</sup> Harris a aussi parlé d'un aspect moins connu de la non-prolifération des armes chimiques, c'est-à-dire l'aide aux victimes d'attaques chimiques. Si la communauté internationale pouvait garantir la prestation de services de détection, de protection et de décontamination ainsi que des traitements médicaux, les utilisateurs potentiels seraient forcés de réviser leurs calculs sur l'utilité des gaz. De même, si l'on garantissait une protection militaire aux pays qui auraient subi des attaques chimiques, les détenteurs de ces armes hésiteraient à y recourir.

Enfin, M<sup>me</sup> Harris a parlé de la maîtrise des armements. La future CAC ne règlera pas tous les problèmes, mais elle va finir de «dé-légitimiser» les armes chimiques. M<sup>me</sup> Harris a aussi fait une mise en garde contre une trop grande confiance dans un processus régional de contrôle des armements (par exemple, au Moyen-Orient) qui s'instaurerait sans que les problèmes politiques de base aient été réglés.

M. Gordon Vachon, des Affaires extérieures, a ensuite repris la parole, cette fois en temps qu'analyste, pour ajouter un grand nombre de commentaires instructifs aux exposés. Il a émis des réserves face à ceux qui décrivent le Groupe d'Australie comme un club de fournisseurs. Selon lui, c'est un groupement informel qui a été fondé après l'emploi de gaz par l'Irak. Plusieurs fournisseurs importants n'en sont pas membres. D'autre part, M. Vachon croit qu'il ne faut pas exagérer les réticences de l'industrie quant au contrôle des exportations. Il est vrai que la question des armes chimiques n'a jamais inquiété l'industrie et que ce sont les spécialistes gouvernementaux de la limitation des armements qui ont soulevé les premiers cette question. Néanmoins, un processus d'éducation de l'industrie a été lancé.

Sur la question de la réglementation des exportations, M. Vachon a tenu à ajouter qu'elle avait un autre avantage, outre celui d'accroître le temps et les fonds nécessaires à l'acquisition d'armes de destruction massive : elle rend plus évidents les efforts des proliférateurs potentiels qui doivent, pour contourner les restrictions, faire affaire avec un grand nombre de vendeurs et d'intermédiaires, ce qui augmente les risques de détection par les services secrets. Toutefois, M. Vachon a aussi voulu attirer l'attention sur un aspect négatif mal connu du contrôle des exportations : en effet, on surcharge les bureaucraties avec de trop longues listes de biens réglementés.

Il a souligné que la philosophie du contrôle des exportations a changé dans les deux dernières années. Alors que l'on préférait autrefois dresser des listes de produits à contrôler, on applique aujourd'hui le principe des listes «illustratives». Il a noté l'existence des dispositions à portée générale dans les lois britanniques et américaines. Cela signifie

que, si une compagnie est avertie par le gouvernement que les produits qu'elle vend sont susceptibles de servir à fabriquer des armes, elle doit automatiquement demander des permis d'exportation pour ses produits, ses équipements et son savoir-faire. Enfin, il a affirmé qu'en liant le désarmement chimique au désarmement nucléaire, on ne rendra pas le dernier plus probable, mais on créera des difficultés supplémentaires pour le premier.

**Discussion :** M<sup>me</sup> Harris et M. Vachon ont réitéré leurs réserves à l'endroit du processus des négociations régionales. Ils admettent que la proposition Moubarak (bannir les armes de destruction massive du Moyen-Orient) constitue une bonne initiative et un compromis de la part des Arabes, mais ils signalent que plusieurs pays arabes, dont l'Égypte elle-même, n'ont pas pris d'engagements concrets sur ce plan; ils auraient pu, par exemple, ratifier la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT). Un participant a demandé si l'on devait considérer le napalm et les explosifs gazeux comme des armes chimiques. M. Vachon a rappelé que la définition acceptée décrit les armes chimiques comme des armes dont l'effet principal provient de leur toxicité. On se demande encore s'il faut inclure les défoliants et les gaz irritants dans cette catégorie, mais les armes mentionnées par le participant n'en sont pas.

Une autre personne a noté les difficultés qu'il y a à contrôler l'exportation des technologies à utilisations chimiques, étant donné leur bivalence. M<sup>me</sup> Harris a soutenu que les restrictions pouvaient être parfaitement gérées grâce à la procédure classique obligeant les compagnies à demander des permis d'exportation dans certains cas, et le gouvernement, à consulter plusieurs sources de renseignement avant de décider s'il attribuera ou non ces permis. On a aussi abordé la question de la destruction des stocks d'armes chimiques. Les deux participants se sont dits confiants à ce sujet. M. Vachon a souligné que, même si la destruction des armes américaines et soviétiques n'était pas terminée dans dix ans, cela ne causerait pas de problème, puisqu'elles seraient alors confiées à la garde de la future Autorité mondiale du désarmement chimique. De plus, des pays industrialisés comme les États-Unis et le Canada ont offert de partager leurs techniques de destruction avec les pays qui en feraient la demande.

### *Les armes biologiques*

Le professeur **Erhard Geissler** de l'Institut central de biologie moléculaire de Berlin a d'abord rappelé que, malgré la prohibition de la guerre biologique datant du protocole de Genève de 1925 et l'interdiction des armes biologiques inscrite dans la Convention de 1972, la menace biologique n'est pas morte. D'abord, soixante pays, dont la majorité des États du Moyen-Orient, n'ont pas encore adhéré à la CABT. Ensuite, seulement une poignée de pays ont intégré à leurs lois les dispositions de la Convention, tel que l'article IV l'exige. Même le Canada, malgré sa contribution au contrôle des exportations biologiques en particulier, n'a pas fait ce pas.

Les questions politiques du tiers-monde contribuent aussi à la prolifération des armes biologiques. Le professeur Geissler croit, à l'encontre de plusieurs experts, dont Julian Perry Robinson, que les armes chimiques et biologiques peuvent devenir des instruments efficaces de dissuasion dans le contexte du tiers-monde. L'Irak s'est doté de telles armes en se procurant certaines technologies chez les pays occidentaux, en particulier en Allemagne fédérale. Les rapports des inspecteurs de l'ONU révéleront bientôt l'étendue de la recherche irakienne en ce domaine.

Depuis 1972, on a dû réévaluer la menace biologique à cause de l'avènement du génie génétique. Les nouvelles techniques de manipulation génétique ont stimulé la recherche à des fins défensives autorisée par le Traité de 1972, recherche qui est, selon le conférencier, liée à la mise au point d'armes offensives. Le danger qu'il y a à relâcher de dangereux agents pathogènes dans l'environnement a aussi augmenté. La mise au point de vaccins a été stimulée, ce qui augmente les capacités offensives de certains États, en les assurant que leurs populations et leurs troupes pourraient être protégées s'ils décidaient d'attaquer en utilisant certains agents.

La Convention de 1972 ne peut rien contre cela, car elle n'interdit pas la recherche défensive sur les armes biologiques et elle garantit aux États du tiers-monde le transfert des techniques de protection. De plus, les statuts de l'Organisation mondiale

de la santé (OMS) garantissent à tout État le droit de recevoir n'importe quel agent ou vaccin utile pour protéger la santé publique. La Convention de 1972 doit être renforcée. Toutefois, les échanges d'information entre les membres n'ont eu lieu jusqu'à présent qu'entre les États les plus industrialisés.

La prolifération des armes biologiques ne pourra pas être enrayerée par la réglementation des exportations, car les produits et instruments nécessaires à leur fabrication sont tout aussi utiles dans la recherche civile. La transparence dans les transactions devrait être favorisée. D'après le professeur Geissler, on pourrait obliger les exportateurs d'agents et de technologies à utilisations potentiellement pathogènes à déclarer leurs transferts à une agence internationale de vérification. Les bénéficiaires de ces articles seraient tenus d'en déclarer la source et l'utilisation prévue.

M. Geissler a aussi proposé que l'on s'inspire de la collaboration internationale ayant conduit à l'éradication de la variole pour élaborer, au sein de l'OMS, un programme international pour la mise au point et l'emploi des vaccins. Un tel programme favoriserait en soi la santé publique, et il aurait des retombées intéressantes aux fins de la non-prolifération. Il permettrait de renforcer la confiance, de donner des preuves de conformité, de favoriser le respect de l'article X et de rendre l'adhésion à la CABT plus attrayante pour les pays du tiers-monde.

M<sup>me</sup> Susan Wright, professeure à l'Université du Michigan, a aussi signalé que la recherche en génie génétique explique principalement la résurgence de la menace biologique dans les années 1980. Elle estime que la recherche à des fins défensives autorisée par la Convention et poursuivie par les grandes puissances nuit à la limitation des armes biologiques. Elle constitue une provocation aux yeux d'autres puissances qui peuvent craindre une attaque biologique provenant d'ennemis capables de protéger leur population. L'argument voulant que les grandes puissances doivent se doter d'une protection contre une attaque biologique éventuelle ne trouve pas grâce aux yeux de M<sup>me</sup> Wright pour qui la mise au point d'une «Initiative de défense stratégique» biologique est aussi illusoire que son modèle dans le domaine des missiles nucléaires. La

continuation de la recherche «prophylactique» au Nord, conjuguée à la quête d'armes de destruction massive, par certains États du Sud, constitue le principal danger pour l'avenir de la CABT.

M<sup>me</sup> Wright a ensuite parlé de certaines mesures susceptibles de renforcer la Convention, comme l'élaboration de mesures de confiance et de procédures de vérification. Elle propose d'adopter un protocole d'entente qui interdirait certaines activités, même dans le cadre de la recherche à des fins défensives. Elle a aussi parlé des mesures de restriction de l'offre qui, selon elle, doivent être intégrées à l'effort total déployé contre la prolifération des armes biologiques. Il y a toujours un risque que ces mesures aient des effets négatifs en poussant certains États à se regrouper pour fabriquer des armes biologiques. Toutefois, on pourrait penser à appliquer des embargos sélectifs sur l'exportation de certains agents pathogènes en direction de non-adhérents soupçonnés de mener des recherches sur les armes biologiques. De tels embargos pourraient être définis entre les signataires du traité et permettre de résoudre le dilemme posé par les articles III (interdisant les transferts d'armes biologiques) et X (garantissant la pleine coopération pacifique). Cela amènerait peut-être d'autres pays à adhérer au traité. M<sup>me</sup> Wright estime cependant qu'il incombe toujours aux grandes puissances de donner le bon exemple en diminuant, et même en abolissant leurs recherches en matière biologique.

M. **John Barrett**, anciennement des Affaires extérieures et maintenant membre de la Direction des affaires politiques de l'OTAN, a fait observer que les deux exposés mettaient l'accent sur la réduction de la demande et non de l'offre. Les politiques de contrôle de l'offre, affirme-t-il, sont des mesures intérimaires, des obstacles à court terme, dont l'efficacité est limitée parce que la participation des États n'est pas garantie et que les États cibles peuvent tenter de contourner les embargos dont ils font l'objet en s'approvisionnant sur le marché noir ou en se dotant de leurs propres moyens pour fabriquer des engins biologiques. Il n'est pas impensable que les États industrialisés créent un cartel d'exportateurs de produits biologiques semblables au «Groupe d'Australie».

Cependant, il faudrait alors s'entendre sur une liste des technologies et des agents pathogènes à contrôler, tâche qui serait difficile.

Dans son intervention, M. Barrett en a profité pour défendre la position canadienne sur deux points de la Convention de 1972. Pour le Canada, l'adoption d'une loi nationale spéciale pour répondre aux exigences de l'article IV est inutile parce que le Code criminel est jugé suffisant pour punir quiconque violerait la CABT. En second lieu, le Canada favorise des recherches à caractère défensif, lesquelles sont autorisées par l'article I, car il estime que l'adhésion de la plupart des États est conditionnelle à l'existence de cette clause.

**Discussion** : Plusieurs invités ont exprimé leur accord ou leur désaccord avec l'opposition des orateurs à la recherche à buts défensifs. Le professeur Geissler a tenté d'élaborer un compromis à ce sujet en réitérant sa proposition qui consisterait à permettre la recherche sur les vaccins par des civils, sous supervision internationale. On a aussi abordé la question de l'absence de loi sur les armes biologiques au Canada. De nouveau, le professeur Geissler a tenté de jeter des ponts entre les participants en recommandant que la délégation canadienne à la prochaine conférence de révision de la Convention distribue un document expliquant sa position à ce sujet. On a aussi discuté de la réglementation des échanges d'information scientifique et de la responsabilité incombant aux scientifiques quant à la non-transmission de connaissances à caractère dangereux.

## VI LES SYSTÈMES DE COMMANDEMENT ET DE LANCEMENT

Deux sessions de la conférence ont été consacrées à des systèmes militaires directement reliés aux armes de destruction massive : les missiles et les systèmes de commandement, de contrôle, de communications et de renseignement(C<sup>3</sup>I).

### *Les missiles à moyenne et à longue portée*

M. Aaron Karp, du SIPRI, a déclaré que le nouvel ordre international constitue le thème unificateur de toutes les présentations de la conférence. Il a choisi de parler du rôle du Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM) dans le nouveau contexte international. Il estime que le RCTM, malgré ses défauts, a réussi à ralentir la prolifération des missiles.

Les principes de base du RCTM, selon M. Karp, sont les suivants :

- Le régime repose sur l'idée que la prolifération des missiles balistiques est déstabilisatrice, car ces armes intimident les États, qui se sentent dès lors obligés d'en acquérir eux aussi. (La livraison de missiles à Israël par les États-Unis constitue une exception au régime, et un casse-tête pour les promoteurs de la non-prolifération.)
- Les puissances militaires «montantes» n'ont pas le droit de se procurer des missiles. Bien sûr, cette règle est injuste, car elle affirme la primauté de la définition occidentale de l'ordre international sur le droit des nations de faire ce que bon leur semble, mais elle est nécessaire pour éviter des guerres.
- Les fournisseurs de missiles doivent renoncer à des gains économiques pour accroître la sécurité internationale. Encore une fois, voici une règle contestée, surtout de la part des nouveaux producteurs.

- Il y a des limites à la réglementation des exportations, car il ne faut pas empêcher les transferts de technologie favorables aux intérêts économiques légitimes des pays.
- Un nouveau principe est en train d'émerger, selon lequel les missiles anti-missiles balistiques tactiques (MABT) sont acceptables comme complément des efforts de non-prolifération, dans la mesure où ils n'affaiblissent pas le Traité de 1974 sur les missiles anti-missiles balistiques (Traité ABM), qui interdit le déploiement de défenses contre les missiles à longue portée.

Tout compte fait, le RCTM a mieux réussi qu'on ne le croyait au moment de sa création. À l'époque, les États-Unis estimaient que quinze à vingt États du tiers-monde possédaient sans doute les moyens de fabriquer eux-mêmes des missiles à moyenne ou à longue portée en l'an 2000. Il semble maintenant qu'ils ne seront que deux ou trois. La capacité de fabriquer des missiles ne compte donc pas autant dans la prolifération que la possibilité d'en acheter.

Comment expliquer le succès du RCTM ? 1) La mise au point de missiles balistiques est plus difficile et coûteuse qu'on le croyait autrefois. 2) Les menaces extérieures contre certains pays du tiers-monde ont diminué. 3) Les efforts de non-prolifération ont jusqu'ici donné de bons résultats. Toutefois, certains critiquent encore le RCTM, et ils sont à l'opposé les uns des autres. D'abord, il y a les «faucons» américains qui parlent constamment de l'échec du RCTM, car ils agitent le spectre des missiles du tiers-monde qui pourraient atteindre les États-Unis, pour justifier la création d'une défense anti-missiles. D'autre part, il y a les critiques du tiers-monde, représentés, bien sûr, par l'Inde, pour lesquels le régime est injuste.

M. Karp a ensuite formulé quelques idées sur la limitation de la prolifération des missiles. D'abord, il faut amener certains nouveaux producteurs à adhérer au RCTM, en particulier la Chine et la Corée du Nord. M. Karp est optimiste à ce sujet, car il croit

que ces pays comprendront vite, comme les Occidentaux l'on fait avant eux, que la prolifération des missiles n'est pas dans leur intérêt national. Ensuite, il faut mieux gérer le contrôle des exportations. M. Karp estime que la responsabilité dans ce domaine devrait passer des ministères du Commerce, sujets aux conflits d'intérêts, aux ministères de la Défense, plus conscients des questions de sécurité. Puis, M. Karp a réclamé des contrôles plus serrés à l'égard des missiles à moyenne et à longue portée, quitte à délaisser les missiles à courte portée, dont la prolifération ne peut plus être empêchée.

M. Karp s'est dit sceptique quant aux possibilités offertes par l'approche régionale, qui ne donnera rien tant que les problèmes politiques sous-jacents aux affrontements régionaux ne seront pas réglés. Il a mis en doute aussi la possibilité que soit un jour conclu un traité mondial d'interdiction des missiles. En effet, il croit qu'une négociation de ce type serait compliquée par le fait que l'on ne s'entend pas pour accepter la présente distribution des capacités balistiques dans le système international; en outre la propension à la coopération entre antagonistes est trop faible, et la disparité des forces balistiques est trop marquée pour permettre un accord qui s'apparenterait aux grands traités américano-soviétiques.

En conclusion, M. Karp a rappelé que les missiles sont encore un symbole de prestige que l'on doit tenter de délégitimiser. Il a félicité le Canada pour avoir proposé un sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive. Il a demandé d'interdire les essais de missiles balistiques, et il a dit espérer que les superpuissances condamneront un jour les missiles balistiques basés au sol. Il a finalement rappelé que très peu de pays du tiers-monde mènent des programmes menaçants de mise au point de missiles. Nos efforts de non-prolifération peuvent donc donner de bons résultats, car ils porteront surtout sur ces cas.

M<sup>me</sup> **Kathleen C. Bailey**, du *National Institute for Public Policy*, a, au contraire de M. Karp, soutenu la position que les mesures de restriction de l'offre ne résoudront pas le problème de la prolifération des missiles. À l'inverse de ce qui prévaut dans le domaine nucléaire, les produits nécessaires pour construire des missiles sont bivalents, et

il est donc très difficile d'en limiter la propagation. Elle considère que l'acquisition de missiles chinois par l'Arabie saoudite, les améliorations apportées aux missiles de type *Scud* par l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord, la mise au point de l'*Agni* par l'Inde, l'existence d'un missile sud-africain et le lancement d'une fusée dans l'espace par Israël attestent de l'échec du RCTM. Elle croit aussi que le programme *CONDOR* argentin, dont la fin a été attribuée aux pressions internationales, n'est pas mort, car les Argentins l'auraient caché en le retirant à l'Armée de l'air pour le confier à leur agence spatiale.

M<sup>me</sup> Bailey estime de plus que les nouveaux producteurs, en particulier la Chine, vont continuer à vendre des missiles de par le monde. Elle a enfin affirmé que les problèmes inhérents au contrôle des exportations de missiles seront décuplés lorsque le tiers-monde s'intéressera sérieusement aux missiles de croisière, ce qui ne devrait pas tarder, car les stations réceptrices du Système global de positionnement (SGP)<sup>4</sup>, qui sont de plus en plus perfectionnées et bon marché, peuvent être utilisées pour faire fonctionner des missiles de croisière rudimentaires. Ceux-ci pourraient pénétrer sans être détectés dans n'importe quel espace aérien et déjouer les missiles défensifs adverses.

Selon M<sup>me</sup> Bailey, il faut plutôt opter pour des politiques visant à diminuer la demande de missiles et portant notamment sur le règlement des conflits, sur des garanties de sécurité de la part des grandes puissances et sur des accords de limitation des armements. M<sup>me</sup> Bailey estime que, dans les deux premiers cas, des politiques sont difficilement réalisables présentement, mais que l'on peut espérer établir un traité international qui s'apparenterait au Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (Traité sur les FNI) signé par les États-Unis et l'URSS en 1987.

Pour M<sup>me</sup> Bailey, ce traité est un modèle idéal, car il vise les types de missiles que nous voudrions éliminer, et son application est assujettie à des vérifications. Un traité international sur les FNI ne créerait pas de discrimination entre le Nord et le Sud et il

---

<sup>4</sup>Système utilisant les données provenant de vingt-quatre satellites pour déterminer la position d'un récepteur situé n'importe où sur la Terre, dans un rayon de moins de 100 m.

pourrait être adopté assez rapidement, parce que ses clauses fondamentales ont déjà été négociées par les États-Unis et l'URSS. En bref, ce traité éliminerait tous les missiles à portée intermédiaire (500 à 5 500 km), interdirait les essais de missiles de portée supérieure à 500 km et les missiles de croisière basés au sol, et favoriserait l'adoption de mesures de confiance et d'accords supplémentaires.

M. Paul Buteux, de l'Université du Manitoba, s'est dit être en accord avec les thèses opposées présentées par les deux auteurs. Il appuie donc M. Karp selon qui la menace des missiles est exagérée et l'on peut faire plus que l'on ne le croyait possible il y a quelques années pour lui faire échec. Cependant, il abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Bailey en affirmant qu'il faut préférer d'autres solutions que le contrôle de l'offre pour endiguer la prolifération des missiles. Il a formulé deux brefs commentaires sur des aspects des exposés. S'adressant à M. Karp, il a soutenu que le transfert des responsabilités relatives au contrôle des exportations entre les ministères du Commerce et les ministères de la Défense ne serait peut-être pas une si bonne chose. Les bureaucraties de la Défense, estime-t-il, élargiraient la définition de « produits militaires » au point d'augmenter sensiblement les coûts des politiques de contrôle. Il a mis en doute l'affirmation de M<sup>me</sup> Bailey selon laquelle les missiles de croisière seraient plus faciles à mettre au point que les missiles balistiques.

**Discussion :** On a parlé de la participation de l'URSS au RCTM, qui ne s'est pas encore matérialisée, malgré les souhaits exprimés en ce sens. Les Soviétiques étaient d'abord réticents, car ils ne voulaient pas partager leurs secrets. Récemment, il semble que l'enthousiasme des Américains ait fléchi quant à la participation soviétique. M<sup>me</sup> Bailey a soutenu que les Américains perçoivent encore les Russes comme étant réticents et elle a rappelé que les autres adhérents au RCTM doivent aussi sanctionner la participation soviétique. M. Karp a cependant fait observer que les Soviétiques ont adhéré aux objectifs du RCTM dans deux déclarations faites avec les Américains en 1990. En pratique, ils appliquent donc les règles d'exportation du RCTM. Leur adhésion est souhaitable, mais elle ne changerait pas grand chose au régime actuel.

Un intervenant a souligné que plusieurs États ne tiennent pas à signer un accord international sur les FNI parce qu'ils veulent construire des missiles. M<sup>me</sup> Bailey a répondu que le succès du TNP montre bien que l'universalité n'est pas une condition absolue des accords de désarmement. Un participant a demandé à M. Karp s'il ne croyait pas que la non-prolifération des missiles était un problème essentiellement relié à la prolifération nucléaire. Autrement dit, si le TNP était universel, aurions-nous encore besoin du RCTM ?

M. Karp a reconnu que les ogives nucléaires représentent le volet le plus dangereux relativement à la prolifération des missiles, mais il croit que les missiles présentent malgré tout une menace de type conventionnel. De toutes façons, on aurait aussi besoin du RCTM pour empêcher les ventes de missiles à des États que l'on soupçonnerait de constituer un arsenal nucléaire. On a demandé à M<sup>me</sup> Bailey s'il fallait, selon elle, démanteler le RCTM. Elle a répondu que cela est impossible parce que les pays occidentaux y tiennent, mais elle a affirmé qu'il s'écroulera de lui-même parce que, paradoxalement, en invitant tous les proliférateurs à y adhérer, on en reconnaît implicitement l'échec.

### *Les systèmes C<sup>3</sup>I*

M. Bruce Blair, de la *Brookings Institution*, a avoué qu'il est difficile de circonscrire exactement ce que sont les systèmes de commandement, de contrôle, de communications et de renseignement (C<sup>3</sup>I). Les travaux que lui et d'autres ont effectués sur le sujet traitaient surtout des systèmes de commandement des forces nucléaires de l'URSS et des États-Unis. On n'a pas beaucoup étudié cette question dans le contexte du tiers-monde, mais M. Blair croit que cela mérite examen. Après l'invention de la bombe nucléaire et la mise au point des missiles balistiques, la création des systèmes C<sup>3</sup>I constitue la troisième grande révolution dans l'armement moderne. Il estime que l'on peut tirer plusieurs leçons utiles de l'expérience américano-soviétique en ce domaine, mais il est

sceptique quant à la possibilité de limiter l'exportation des technologies relatives aux systèmes C<sup>3</sup>I.

M. Blair tire de grandes leçons de l'expérience des superpuissances. D'abord, comme les systèmes C<sup>3</sup>I sont vulnérables à des attaques menées avec un petit nombre d'armes nucléaires, il est nécessaire pour une puissance nucléaire d'intégrer ses armes et son système de commandement de façon à diminuer le plus possible son temps de réaction à une attaque adverse. Par conséquent, les puissances nucléaires doivent 1) pouvoir détecter rapidement les intentions de leurs adversaires, notamment en utilisant des satellites de reconnaissance; et 2) se prémunir contre les lancements accidentels. Ce dernier point est capital. Il a fallu quarante ans aux Américains et aux Soviétiques pour parvenir à leur présent niveau de sûreté actuel.

Les forces nucléaires du tiers-monde sont dépourvues des systèmes de détection et de contrôle garantissant la stabilité nucléaire. M. Blair croit que les superpuissances doivent encourager les nouvelles puissances nucléaires à se les procurer. L'exportation de systèmes C<sup>3</sup>I est nécessaire à la sécurité, poursuit M. Blair, et il est douteux que l'on puisse l'empêcher, même si on le voulait. En effet, les systèmes de contrôle et de communications reposent sur des technologies électroniques essentiellement bivalentes. Le nombre de fournisseurs est grand, et il ne serait pas possible de bien vérifier adéquatement les transferts et de prévenir les détournements.

Les superordinateurs constituent peut-être une exception, mais M. Blair fait observer que les capacités des ordinateurs évoluent tellement rapidement que les machines de série de l'avenir seront en mesure d'effectuer les mêmes calculs que les superordinateurs actuels. La réglementation des exportations dans ce domaine ne vaut donc qu'à court terme. En fin de compte, il est mieux de consacrer nos énergies à limiter les exportations relatives aux armes de destruction massive et aux missiles.

Le commentateur de la séance, le professeur David Cox, de l'Université Queen's, estime comme M. Blair, qu'au sujet des systèmes C<sup>3</sup>I, la question n'est pas tant de savoir

s'il est possible d'en restreindre l'exportation, mais plutôt s'il est souhaitable de le faire. Il a toutefois fait une mise en garde au sujet des comparaisons entre le tiers-monde et les superpuissances. Il faut se rappeler que les États-Unis et l'URSS ont fait bien des erreurs, ont couru bien des dangers et ont gaspillé beaucoup d'argent avant d'atteindre le niveau de compétence actuel. Même les autres puissances nucléaires, comme la France et la Grande-Bretagne, sont loin de posséder les capacités de détection et de communications des supergrands.

Le professeur Cox a ensuite dit que les mesures de réglementation des exportations prennent des significations différentes, tout dépendant du contexte; elles favorisent parfois les pays vendeurs (comme dans le cas des missiles, où le RCTM est appliqué unilatéralement et contribue à la sécurité des pays occidentaux), et parfois à la fois les acheteurs et les vendeurs (comme dans le cas des armes de destruction massive). Le contrôle des systèmes C<sup>3</sup>I devrait sans doute être envisagé, dans cette dernière perspective, comme un accord qui renforcerait la sécurité des fournisseurs et des acheteurs.

**Discussion :** Un premier intervenant s'est dit d'accord pour transférer des systèmes C<sup>3</sup>I dans le tiers-monde afin d'aider à stabiliser les crises. M. Blair a tenu à préciser qu'il favorise cette politique seulement lorsque l'on est absolument sûr qu'un pays donné possède des armes nucléaires opérationnelles. Un participant voulait savoir si la prolifération des systèmes C<sup>3</sup>I vulnérables à une attaque nucléaire, notamment pour commander les forces conventionnelles, risque de stimuler la prolifération nucléaire chez des adversaires qui seraient tentés d'acquérir une capacité de première frappe. M. Blair a répondu que les systèmes C<sup>3</sup>I reliés aux armes classiques sont en général moins centralisés et moins vulnérables que ceux employés avec les armes nucléaires. D'autre part, ainsi que les Américains l'ont démontré contre l'Irak, on peut aussi utiliser des armes conventionnelles pour détruire les systèmes C<sup>3</sup>I. On ne peut donc pas dire qu'il y ait lien de causalité entre généralisation des systèmes C<sup>3</sup>I et prolifération nucléaire.

Un intervenant a soutenu qu'en favorisant l'exportation de systèmes de détection et de contrôle vers les proliférateurs, on risquait de légitimer la possession des engins

nucléaires. M. Blair estime sur ce point que, mises à part les considérations politiques, on éprouvera le besoin de se doter de tels systèmes pour rendre les arsenaux nucléaires plus sûrs; il faudra donc y répondre.

## VII CONCLUSION

Il est impossible de rendre justice à l'inestimable contribution de tous les conférenciers. Aussi, nous nous contenterons de relever quelques-unes des conclusions les plus fréquemment exposées au cours de ces trois jours. Elles témoigneront, pour la postérité, de l'état d'esprit des observateurs du contrôle des armements au lendemain de la Guerre froide et de la guerre d'Irak.

La plupart des experts ont reconnu que le contrôle de la prolifération des armements par la limitation de l'offre ne constitue qu'un aspect d'une lutte beaucoup plus étendue contre les conflits régionaux et le surarmement. Tous savent qu'il ne s'agit pas là d'une solution définitive aux problèmes de paix et de sécurité. Plusieurs conférenciers ont soutenu que le contrôle de l'offre a trop retenu l'attention des pays occidentaux, aux dépens des autres aspects de la question. Certains ont même dit que ce n'est qu'un aspect secondaire du contrôle des armements sur lequel on ne doit pas trop miser, parce que son efficacité est limitée et qu'il complique les relations avec le tiers-monde. Toutefois, personne n'a soutenu que les désavantages du contrôle de l'offre sont tels qu'il faudrait y renoncer complètement. Personne n'a non plus épousé l'argument des proliférateurs, à savoir que les pays ont le droit de s'armer comme ils le veulent.

Cela dit, les participants s'entendent, malgré leurs divergences, pour dire que la limitation des transferts d'armements peut avoir des effets positifs, au moins pour certaines catégories d'engins, et à court terme. Dans son discours (voir Annexe A), M. De Montigny Marchand a bien décrit l'incidence des mesures de contingentement de l'offre en disant qu'elles valent surtout à court terme - en attendant des accords de désarmement plus complets -- et comme police d'assurance pour compléter l'action du droit international. Si les participants diffèrent d'opinion quant à l'à-propos d'imposer des limites relativement aux missiles ou aux systèmes de C<sup>3</sup>I, ils approuvent en général un certain contrôle des exportations nucléaires et chimiques.

Les diagnostics sur la faisabilité du contrôle de l'offre diffèrent eux aussi. Tous estiment qu'à long terme, la diffusion des connaissances scientifiques et techniques mettra les armes sophistiquées de l'Occident à la portée de tous les États pauvres. Toutefois, on évalue différemment les possibilités de restriction des transferts. La plupart des participants pensent que cette formule donnera des résultats acceptables dans le domaine nucléaire. Les estimations varient cependant à propos des autres domaines. Par exemple, plusieurs doutent qu'il soit possible de contrôler les flux d'armes conventionnelles.

Plusieurs choses sont évidentes pour ceux qui favorisent la restriction des transferts. D'abord, il faut renforcer les politiques nationales d'exportation, notamment en ce qui a trait aux ventes d'armes conventionnelles, lesquelles sont encore faites dans bien des cas pour répondre à des besoins économiques et politiques égoïstes, sans que l'on prenne en compte les questions plus profondes de la moralité et de l'intérêt internationaux. Plusieurs pays occidentaux ont entrepris de réformer leurs lois nationales sur les exportations stratégiques. Les pays d'Europe de l'Est partent de zéro et doivent créer ces lois. Il faut espérer que les pays du tiers-monde vont leur emboîter le pas. Le cas des pays de l'Est, de l'Argentine, du Brésil et de l'Afrique du Sud semble montrer que l'accession à la démocratie politique favorise le mouvement en direction de meilleurs contrôles.

Ensuite, l'administration des politiques de contrôle doit être améliorée. Trop souvent, les gouvernements n'ont pas consacré assez de ressources au processus d'autorisation des permis d'exportation, de sorte que des produits dangereux ont échappé à la surveillance des autorités et abouti entre de mauvaises mains. Aussi, les conflits entre les différents appareils bureaucratiques sur les responsabilités à assumer en cette matière n'ont pas été résolus de manière à favoriser un meilleur contrôle des exportations.

La coopération internationale doit aussi être renforcée. Chaque producteur doit appliquer avec la même vigueur les politiques multilatérales. Il faudra veiller, grâce à des mesures de confiance, à ce que certains producteurs ne poursuivent pas un commerce stratégique profitable, pendant que d'autres se conforment aux accords collectifs.

La cueillette de renseignements constitue un secteur auquel les fournisseurs devront accorder une attention commune accrue. Un grand nombre de panelistes ont évoqué la faiblesse de nos connaissances sur les desseins dangereux de Saddam Hussein ou de Kim Il Sung. Voilà une tâche dans laquelle les services secrets ont, semble-t-il, échoué, mais dont ils devront se préoccuper avec compétence le plus rapidement possible.

Les partisans des démarches régionale et globale relativement au contrôle de l'offre se sont souvent affrontés dans nos panels. Selon les premiers, on devrait d'abord conclure des accords régionaux de contrôle des armements, et y faire participer autant que possible les fournisseurs et les acheteurs. Le Moyen-Orient est le premier endroit où il faut appliquer cette stratégie, en parallèle avec d'autres mesures susceptibles d'accroître la confiance. Les seconds se sont toutefois opposés à cette formule; pour eux, on ne peut pas progresser vers le contrôle régional des armes si les problèmes politiques sous-jacents de la région ne sont pas réglés. Les tenants de l'approche globale croient qu'il faut d'abord et avant tout limiter et délégitimer les armes les plus dangereuses en adoptant des traités internationaux et des mesures de limitation des transferts.

Les tenants des deux thèses s'entendent pour faire intervenir l'ONU davantage dans la limitation des exportations stratégiques et des armements. La résolution 687 exigeant le démantèlement des armes de destruction massive de l'Irak a été accueillie par plusieurs comme un précédent positif présageant un rôle accru pour le Conseil de sécurité. Quelques participants ont demandé que l'ONU participe à l'évaluation des menaces de prolifération, à l'élaboration des listes de produits d'exportation limitée, et à la supervision des accords internationaux dans ce domaine.

De nombreux participants ont souligné à quel point le désarmement des grandes puissances peut contribuer au contrôle du commerce stratégique. Si l'on veut que les États du tiers-monde appuient la limitation des exportations et la non-prolifération, il faudra que les grandes puissances acceptent de donner le bon exemple en renonçant à certaines parties de leurs arsenaux. C'est pratiquement fait dans les domaines chimique et biologique, mais il reste du chemin à faire dans les domaines nucléaire et conventionnel.

Selon M<sup>me</sup> Stephanie Neuman, il faut, avant d'entreprendre toute politique sérieuse de contrôle des armements, se poser la question suivante : s'y consacre-t-on dans l'intérêt particulier des nations occidentales, ou dans celui de tous les peuples ? Une forte ambiguïté persiste à ce sujet. La conférence a été un succès à bien des égards, mais on n'a pas abordé de front ce problème. Peut-être devons-nous tout simplement penser que, pour plusieurs commentateurs, les intérêts de l'Occident sont, dans ce domaine, compatibles avec ceux du reste du monde. Le gouvernement canadien semble partager ce point de vue, mais beaucoup de régimes du tiers-monde, craignant que le contrôle des exportations menace leur sécurité militaire et leur développement technologique, pensent différemment. Voilà donc un sujet qu'il conviendrait d'étudier davantage pour poursuivre la réflexion amorcée ici sur le contrôle de l'offre.

## A RÉSUMÉ DES DISCOURS DE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

### *M. De Montigny Marchand*

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné que la guerre du Golfe nous aura surtout enseigné que la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation excessive d'armes conventionnelles sont des phénomènes déstabilisateurs et dangereux qu'il faut arrêter. En fait, cette leçon n'est pas vraiment nouvelle, mais la guerre du Golfe l'a mise en lumière. M. De Montigny Marchand a ajouté que le gouvernement savait fort bien que les Canadiens avaient accepté de contribuer à l'effort de guerre dans le Golfe, mais à condition notamment qu'il s'engage à prendre des mesures pour que la situation en Irak ne se reproduise pas. C'est pour cela que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont annoncé le 8 février une initiative visant à mobiliser la communauté internationale en faveur de la non-prolifération.

M. Marchand a ensuite mentionné les efforts récemment déployés par le Canada dans les domaines des armes nucléaires, chimiques, biologiques et conventionnelles et dans celui des missiles. Il a parlé des récentes initiatives du gouvernement au sein d'instances multilatérales telles que l'Organisation des États américains, l'OTAN, la CSCE et le Groupe des Sept.

Plus loin dans son discours, M. Marchand a expliqué la position canadienne sur le rôle de la limitation de l'offre pour enrayer la course aux armements. Le contrôle de l'offre est le premier moyen de défense contre la prolifération. Ce n'est pas la solution idéale, mais nous ne vivons pas dans un monde idéal. Pour combattre la prolifération, il faut, tout en poursuivant nos idéaux, songer à ce qu'il est concrètement possible de faire, et le contrôle de l'offre compte parmi les mesures réalisables maintenant. Quand il n'existe pas d'instrument diplomatique pour interdire certaines armes, le contrôle des exportations représente une mesure provisoire essentielle. D'autre part, même si des

instruments d'interdiction existent, des mesures de limitation de l'offre sont nécessaires pour prévenir les transferts en direction des pays qui n'adhèrent pas aux traités. De plus, le contrôle des exportations garantit que les engagements internationaux seront respectés.

Toutefois, la limitation de l'offre est une mesure à court terme qui permet de gagner du temps, mais qui ne peut remplacer les avantages que comportent les ententes diplomatiques multilatérales. Le programme d'action canadien dans le domaine de la limitation des armements intègre donc des politiques de limitation de l'offre et des mesures à caractère global. Le Canada recommande de s'affranchir graduellement des régimes de contrôle à l'offre, à mesure que des accords mondiaux seront signés.

Le Canada croit que les fournisseurs et les acheteurs de hautes technologies doivent définir ensemble les limites des échanges dans ce domaine. Le Canada s'intéresse à la proposition que l'Argentine et le Brésil ont présentée cette année à la Commission du désarmement de l'ONU pour définir, relativement aux transferts de techniques secrètes des normes qui pourraient faire l'assentiment général. Cependant, si le Canada reconnaît aux États le droit d'accès à la technologie, il ne croit pas au droit d'accès absolu. Alors que certains États affirment qu'ils se conduiront de façon responsable si on leur procure des technologies de pointe, nous leur demandons plutôt de se montrer responsables avant que nous leur fournissions ce qu'ils désirent.

M. Marchand a conclu en évoquant l'historique opportunité que la guerre d'Irak a créée en faveur de la limitation des armements. Il s'est dit convaincu que des résultats tangibles et durables vont en résulter.

#### *M. Paul Warnke*

M. Paul Warnke est bien connu pour avoir été le négociateur américain de SALT II et pour avoir dirigé l'*Arms Control and Disarmament Agency*. Il importe, selon lui, de reconnaître les erreurs qui ont mené à la crise irakienne. Les États-Unis et leurs

alliés ont trop souvent surarmé d'autres pays en pensant bloquer ainsi la route à leurs ennemis. Toutefois, cette pratique s'est retournée contre eux, en particulier avec la chute du shah d'Iran et la montée de Saddam Hussein.

Les fournisseurs d'armes en ont vendu pour s'enrichir et pour soutenir de mauvaises politiques. Il faut maintenant renverser ces tendances. Bien sûr, il y a de nombreuses pressions qui s'exercent contre le contrôle des transferts d'armes. En particulier, la démilitarisation des États-Unis pousse de nombreuses sociétés américaines vers les marchés étrangers. Toutefois, M. Warnke croit que des pressions s'exercent aussi dans le sens contraire. Par exemple, au Nord comme au Sud, on réalise que les achats d'armes nuisent au développement; que les conflits (surtout les guerres civiles) nourris par ces ventes d'armes échappent à l'intervention de l'ONU; que les États-Unis ne peuvent être les policiers du monde; et que le régime de la sécurité collective ne pourra pas être appliqué partout comme il l'a été en Irak. M. Warnke a en outre précisé que l'exemple de la société américaine montre comment l'accessibilité des armes aggrave la violence et la criminalité.

Selon M. Warnke, les États-Unis pourraient prendre l'initiative pour limiter les armements conventionnels, en annonçant un moratoire de six mois sur les ventes d'armes au Moyen-Orient, ce qui serait un bon prélude à la réunion que les cinq principaux pays fournissant des armes au Moyen-Orient doivent tenir à Paris en juillet. Les États-Unis devraient aussi proposer aux cinq grands l'objectif de réduire de moitié les ventes au Moyen-Orient, de manière à les stabiliser au niveau du début des années 1980. Les cinq devraient en outre s'entendre pour que le matériel militaire et les armes retirés du service en vertu du Traité FCE I ne puissent pas être vendus à l'étranger. M. Warnke s'est ensuite prononcé en faveur de la transparence dans le commerce des armes. Il a salué l'initiative du président Bush qui veut proscrire les transferts de matières fissiles vers cette région, mais il soutient qu'il faudrait en faire une politique universelle.

M. Warnke pense que l'on peut espérer une réduction des achats d'armes, et ce, pour plusieurs raisons. Une cause capitale du surarmement, c'est-à-dire la rivalité Est-

Ouest, a disparu. Les dépenses militaires américaines devraient baisser de 50 p. 100 d'ici la fin du siècle; l'industrie militaire le sait bien et elle s'y prépare. L'Occident ne veut plus dépenser beaucoup d'argent pour s'armer, et il réalise que la conversion de l'industrie militaire aura des avantages économiques.

Il y a d'excellentes chances pour que le commerce des armements ralentisse dans l'avenir, car il n'est pas plus dans l'intérêt des nations riches que dans celui des pays pauvres.

#### *Le lieutenant-général Mikhaïl Milshtein*

Le lieutenant-général Mikhaïl Milshtein est conseiller spécial de l'Institut des études canado-américaines à l'Académie des sciences de l'URSS. Il a longtemps été professeur à l'Académie de l'état-major général. Il estime que les transferts d'armes conventionnelles risquent de compromettre sérieusement la sécurité internationale dans l'avenir. C'est une question complexe, cependant, à cause de ses aspects politiques, militaires et économiques, et parce qu'elle touche les relations entre le Nord et le Sud, le Sud et le Sud et l'Union soviétique et les États-Unis.

Malgré la fin de la Guerre froide et les efforts de réglementation du commerce des armes, celui-ci ne pourra pas être arrêté, à cause de facteurs politiques, tels que la persistance de l'instabilité dans le Sud. Des mesures politico-économiques d'envergure mondiale sont nécessaires pour régler ce dernier problème, car il ne faut pas que la fin du conflit Est-Ouest entraîne une intensification des conflits Sud-Sud ou Nord-Sud.

Le général Milshtein a attiré l'attention sur la nécessité de faire quelque chose à propos des milliers d'armes sophistiquées qui ont été retirées du théâtre européen et qui pourraient être vendues à l'étranger. Il faut prendre garde, selon lui, de ne pas tirer des leçons trop faciles de la guerre contre l'Irak. Cette dernière laisse le Moyen-Orient dans le même état qu'avant. Les ventes d'armes vont s'y poursuivre.

Le conférencier a ensuite souligné que la principale lacune de la lutte contre la prolifération nucléaire tient au fait que l'on dispose de renseignements insuffisants sur les programmes des proliférateurs. Voilà un domaine où il reste encore beaucoup à faire.

En conclusion, il a rappelé qu'un ordre international ne pourra jamais être établi si les ventes d'armes à grande échelle se poursuivent.

*M. Tashin Bashir*

M. Tashin Bashir travaille au Centre national pour les études du Moyen-Orient, au Caire. Il a été, entre autres, conseiller du président Nasser, délégué égyptien auprès de la Ligue arabe et ambassadeur au Canada. M. Bashir se dit favorable à une mesure de contrôle des exportations, mais il estime qu'il faut donner la priorité aux politiques favorisant le règlement des conflits.

Comme d'autres conférenciers, il a tiré certaines leçons de la guerre contre l'Irak. D'abord, il pense qu'elle a démontré un échec complet des services de renseignements, qui n'ont pas su prédire les actions de Saddam Hussein ni évaluer son potentiel de destruction massive. De plus, la crise irakienne a été unique en son genre, car les conditions favorables à l'application des principes de la sécurité collective ne se reproduiront plus.

À lui seul, le contrôle du commerce des armes sophistiquées ne pourra empêcher ni la déstabilisation, ni la guerre dans le tiers-monde, notamment parce que des armes primitives peuvent infliger des massacres énormes et que les demandeurs d'armes pourront toujours s'approvisionner sur le marché noir. M. Bashir croit qu'en voulant réglementer l'offre, on applique une solution plutôt mécanique ne s'attaquant pas aux causes profondes des conflits.

Cependant, M. Bashir a précisé que, malgré ses réticences, il favorise la réglementation des exportations dans la mesure où elles permettent de rationaliser le transfert et le déploiement des armes, un processus qui serait utile au Moyen-Orient. De plus, cette demande pourrait être importante si elle visait aussi un certain pays de la région, toujours épargné par la limitation des transferts d'armes modernes en provenance de l'Occident.

M. Bashir a tenu à faire certaines remarques sur le rôle de l'ONU relativement au contrôle des armements. Il croit que les capacités de renseignement et d'analyse de l'Organisation pourraient être améliorées, par exemple, si le Secrétaire général pouvait, comme c'était le cas dans la Société des Nations, engager des experts sans consulter les États membres. L'ONU devrait aussi être pourvue d'un service chargé de vérifier si les accords de limitation des armements sont bel et bien respectés.

Enfin, l'ambassadeur a insisté sur l'importance de mettre en branle un processus de règlement des conflits au Moyen-Orient et sur la nécessité de combattre les vrais ennemis de la paix, tels que la surpopulation et la pauvreté.

B

## PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

**LA LIMITATION DE LA PROLIFÉRATION DES ARMEMENTS  
PAR LA MAÎTRISE DE L'OFFRE**

une conférence organisée par  
l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales  
du 19 au 21 juin 1991

Ottawa, Canada

*Le mercredi 19 juin 1991*

- 9 h Discours de bienvenue: **Bernard Wood**, Directeur général de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales (ICPSI)
- 9 h 15 **La prolifération des armements dans les années 1990 : les leçons à tirer de la crise irakienne**  
 Orateur: **Lewis Dunn**, Science Applications International Corp., États-Unis  
 Orateur: **Sergei Rogov**, Institut d'études canado-américaines, Académie des sciences, URSS  
 Commentateur: **Mark Heller**, ICPSI, Canada  
 Président: **Bernard Wood**, ICPSI, Canada
- 10 h 30 Pause
- 10 h 45 **Les nouveaux producteurs d'armes et de technologies bivalentes: le principal obstacle aux efforts visant à restreindre l'offre ?**  
 Orateur: **Renato Dagnino**, Université d'État de Campinas, Brésil  
 Orateur: **William C. Potter**, Monterey Institute of International Studies, États-Unis  
 Commentateur: **Harold Klepak**, Collège militaire royal de St-Jean, Canada  
 Président: **Georges Hénault**, Institut de développement international et de coopération, Université d'Ottawa, Canada
- 12 h 15 Déjeuner
- 14 h **Tendances dans la production et le commerce d'armes conventionnelles**  
 Orateur: **Michael T. Klare**, Hampshire College, États-Unis  
 Orateur: **Keith Krause**, Université York, Canada  
 Commentateur: **Jim Fergusson**, Université du Manitoba, Canada  
 Président: **Robert Cameron**, Conseil d'administration de l'ICPSI, Canada
- 15 h 30 Pause

15 h 45 **Le renforcement du contrôle des exportations**

- Oratrice: **Katarzyna Zukrowska**, Institut polonais des affaires internationales, Pologne  
 Oratrice: **Stephanie Neuman**, Institute on Western Europe, Columbia University, États-Unis  
 Commentateur: **Ernie Regehr**, Project Ploughshares, Waterloo, Canada  
 Président: **Thomas Jones**, Affaires extérieures et commerce international, Canada

17 h 15 Fin de la journée

*Le jeudi 20 juin 1991*

9 h **Tendances dans prolifération des armes nucléaires**

- Orateur: **John Simpson**, Centre for International Policy Studies, Université de Southampton, Grande-Bretagne  
 Orateur: **Leonard S. Spector**, Carnegie Endowment for International Peace, États-Unis  
 Commentateur: **Albert Legault**, Université Laval, Canada  
 Président: **Mark Moher**, Affaires extérieures et commerce international, Canada

10 h 30 Pause

10 h 45 **Le contrôle des exportations nucléaires: pouvons-nous empêcher les fuites?**

- Orateur: **Pierre Lellouche**, Mairie de Paris, France  
 Orateur: **Paul L. Leventhal**, Nuclear Control Institute, États-Unis  
 Commentateur: **Tariq Rauf**, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, Canada  
 Présidente: **Peggy Mason**, Ambassadrice au désarmement, Canada

12 h 15 Déjeuner

14 h **Les armes chimiques: peut-on prévenir la prolifération de la «bombe atomique du pauvre» ?**

- Orateur: **Julian Perry Robinson**, University of Sussex, Grande-Bretagne  
 Oratrice: **Elisa Harris**, The Brookings Institution, États-Unis  
 Commentateur: **Gordon Vachon**, Affaires extérieures et Commerce international, Canada  
 Président: **David Braide**, président du Conseil d'administration de l'ICPSI, Canada

15 h 30 Pause

15 h 45 **La prolifération des armes biologiques et à toxines: le cauchemar des années 1990 ?**

Orateur: **Erhard Geissler**, Institut central de biologie moléculaire, Berlin, Allemagne  
 Oratrice: **Susan P. Wright**, Université du Michigan, États-Unis  
 Commentateur: **John Barrett**, Directeurat politique, OTAN  
 Président: **Robert H. Haynes**, Université York, Canada

17 h 15 Fin de la journée

*Le vendredi 21 juin 1991*

9 h **La prolifération des missiles: le Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles suffit-il ?**

Orateur: **Aaron Karp**, SIPRI, Suède  
 Oratrice: **Kathleen C. Bailey**, National Institute of Public Policy, États-Unis  
 Commentateur: **Paul Buteux**, Université du Manitoba, Canada  
 Président: **Dennis Snider**, Affaires extérieures et Commerce international, Canada

10 h 30 Pause

10 h 45 **Les systèmes C<sup>3</sup>I et la stabilité régionale : un régime d'exportation est-il possible ?**

Orateur: **Bruce G. Blair**, The Brookings Institution, États-Unis  
 Commentateur: **David Cox**, Université Queen's, Canada  
 Président: **Général Gerard Thériault**, Conseil d'administration de l'ICPSI, Canada

12 h 15 Déjeuner offert par l'ICPSI

Orateur: **De Montigny Marchand**, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

14 h **Table ronde. La maîtrise de l'offre pour limiter les armements : problèmes et perspectives**

Orateur: **Paul Warnke**, ancien négociateur du désarmement, États-Unis  
 Orateur: **Général Mikhaïl Milshtein**, Institut des États-Unis et du Canada, Académie des sciences de l'URSS  
 Orateur: **Tahsin Bashir**, ancien conseiller présidentiel, Égypte  
 Président: **Bernard Wood**, directeur général de l'ICPSI, Canada

16 h Fin de la conférence

**C LISTE DES PARTICIPANT(E)S / LIST OF PARTICIPANTS**

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Warren Allmand	House of Commons	Ottawa
Kathleen Bailey	National Institute of Public Policy	Fairfax
J.J. Bailliu	Department of National Defence	Ottawa
John Barrett	NATO	Brussels
Tahsin Bashir	National Centre of Middle East Studies	Cairo
Monique Bergeron	Centre québécois de relations internationales	Québec
Bruce Blair	The Brookings Institution	Washington
Douglas Bland	National Defence College	Kingston
David Braide	Chairman, Board of Directors, CIIPS	Toronto
Paul Buteux	University of Manitoba	Winnipeg
Robert Cameron	CIIPS Board of Directors	Ottawa
Doina Cioiu	CIIPS	Ottawa
J.R. Coady	Atomic Energy Control Board	Ottawa
G.J. Cooney	Department of External Affairs	Ottawa
David Cox	Queen's University	Kingston
Renato Dagnino	State University of Campinas	Campinas
Emilio de Stefanis	Ministry of Foreign Affairs	Rome
Luis Augusto de Castro Neves	Brazilian Embassy	Ottawa
Walter Dorn	Science for Peace	Toronto
Lewis Dunn	Science Applications International Corporation	McLean
Piero Francese	Ministry of Foreign Affairs	Rome
Bill Galbraith	Sollicitor General's Office	Ottawa
Erhard Geissler	Central Institute for Molecular Biology	Berlin

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Guy Gendron	TVA	Ottawa
Gilbert Ghazi	Embassy of Lebanon	Ottawa
Nancy Gordon	CIIPS	Ottawa
Bernard Goulard	Université de Montréal	Montréal
Charlotte Gray	<i>Saturday Night</i>	Ottawa
Andrew Griffiths	Department of External Affairs	Ottawa
Elisa Harris	The Brookings Institution	Washington
Tim Harper	<i>The Toronto Star</i>	Ottawa
John Hay	<i>The Ottawa Citizen</i>	Ottawa
Robin Hay	CIIPS	Ottawa
Robert Haynes	York University	Toronto
Mark Heller	CIIPS	Ottawa
Georges Hénault	Institut de développement international et de coopération	Ottawa
Roger Hill	CIIPS	Ottawa
Carleton Hughes	Consultant	Ottawa
Thomas Jones	Department of External Affairs -	Ottawa
Aaron Karp	SIPRI	Stockholm
Haitham Kasim	Embassy of Iraq	Ottawa
S.M.A. Khairi	High Commissioner for Pakistan	Ottawa
Michael Klare	Hampshire College	Amherst
Harold Klepak	Royal Military College	St-Jean
Keith Krause	York University	Toronto
John Lamb	Canadian Centre for Arms Control and Disarmament	Ottawa
Albert Legault	Université Laval	Québec
Pierre Lellouche	Mairie de Paris	Paris
Paul Leventhal	Nuclear Control Institute	Washington

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Igor Liakine-Frolov	Embassy of USSR	Ottawa
April Lindgren	<i>The Ottawa Citizen</i>	Ottawa
Andrey Loginov	Radio-Canada International	Ottawa
Deborah-Mae Lovel	High Commission for Antigua and Barbuda	Ottawa
Mary MacDonald	Queen's University	Kingston
John MacManus	Atomic Energy Control Board	Ottawa
De Montigny Marchand	Ministère des Affaires extérieures	Ottawa
Peggy Mason	Department of External Affairs	Ottawa
Jennifer Moher	Canadian Centre for Arms Control and Disarmament	Ottawa
Mark Moher	Department of External Affairs	Ottawa
Mikhaïl Milshtein	Institute for the USA and Canada Academy of Sciences	Moscow
Paul Mooney	Canadian Press	Ottawa
Brian Mussington	Department of National Defence	Ottawa
Colin Nelson	Department of National Defence	Ottawa
Stephanie Neuman	Columbia University	New York
Luis Palma	Embassy of Chile	Ottawa
Yaacov Paran	Embassy of Israel	Ottawa
Geoffrey Pearson	Former Executive Director, CIIPS	Ottawa
A.M. Pellerin	Department of National Defence	Ottawa
William Potter	Monterey Institute of International Studies	Monterey
Ron Purver	CIIPS	Ottawa
Tariq Rauf	Canadian Centre for Arms Control and Disarmament	Ottawa
Stewart Reeves	Department of National Defence	Ottawa
Ernie Regehr	University of Waterloo	Waterloo
Dominique Renaux	Ambassade de France	Ottawa

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Conrad Richards	High Commissioner for Antigua and Barbuda	Ottawa
Andrew Richter	Canadian Centre for Arms Control and Disarmament	Ottawa
Jean-François Rioux	CIIPS	Ottawa
Sergei Rogov	Institute for the USA and Canada Academy of Sciences	Moscow
Ahmed Said	Embassy of Egypt	Ottawa
Doug Scott	The Markland Group	Hamilton
Shannon Selin	Department of External Affairs	Ottawa
John Simpson	University of Southampton	Southampton
Boris Sirskyj	Solicitor General's Office	Ottawa
Dennis Snider	Department of External Affairs	Ottawa
Leonard Spector	Carnegie Endowment for International Peace	Washington
Paolo Spinelli	Italian Embassy	Ottawa
Venelin Stoychkov	Bulgarian Embassy	Ottawa
Mike Tachereau	Solicitor General's Office	Ottawa
Gerard Thériault	Board of Directors, CIIPS	Ottawa
Michael Thwaites	High Commission of Australia	Ottawa
Sergei Tretiakov	Embassy of the USSR	Ottawa
Ali Tuygan	Embassy of Turkey	Ottawa
Gordon Vachon	Department of External Affairs	Ottawa
Bob Vandenberg	New Democratic Party	Ottawa
John Walker	Freelance Journalist	Ottawa
Paul Warnke	Clifford & Warnke, Attorneys and Counsellors at Law	Washington
Rick Welbourn	CBC Radio	Ottawa
Hugh Winsor	<i>The Globe and Mail</i>	Ottawa

NOM/NAME	ORGANISATION/ORGANIZATION	VILLE/CITY
Bernard Wood	CIIPS	Ottawa
Susan Wright	University of Michigan	Ann Arbor
Hesham Youssef	Embassy of Egypt	Ottawa
Pat Zakaib	Office of Warren Allmand, M.P.	Ottawa
Katarzyna Zukrowska	Polish Institute of International Affairs	Warsaw
John MacManus	Embassy of Egypt	Ahmed Saidawad
De Monique	The Maritime Group	Doug Scott
Peggy Mason	Department of External Affairs	Shannon Selward
Jennifer Maher	University of Southern Ontario	John Simpson
Mark Mohr	Solitary General's Office	Boris Sirkij
Michael Milne	Department of External Affairs	Dennis Seider
Paul Moore	Carnegie Endowment for International Peace	Leonard Spencer
Brian Muscat	Italian Embassy	Paolo Spiniello
Colin Nelson	Bulgarian Embassy	Veselin Stoyanov
Stephanie Neuman	Solitary General's Office	Mike Tachewski
Luis Palma	Board of Directors	Gord Tinkler
Yaacov Paron	High Commission of Australia	Michael Thwaites
Geoffrey Pearson	Embassy of the USSR	Sergei Tretyakov
A.M. Pellerin	Former Executive Director	Ali Tuzgan
William Potter	Department of External Affairs	Gordon Vachon
Ron Purver	CIIPS	Bob Vandenberg
Jack Rauf	Freelance Journalist	John Walker
Sewati Ross	Chinese Consulate and Counsellors in Ottawa	Paul Wank
Ernie Rogers	CBC/Radio-Canada	Rick Wainwright
Dominique Roux	The Globe and Mail	Hugh Winsor

## D

## LISTE DES ACRONYMES

ABM (traité)	«Anti Ballistic Missiles». Missiles anti-missiles balistiques (Traité ABM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
C <sup>3</sup> I	Commandement, contrôle, communications et renseignement (systèmes de)
CABT	Convention sur les armes biologiques et à toxines
CAC	Convention sur les armes chimiques
COCOM	Comité de coordination pour le contrôle des échanges Est-Ouest
CTBT	«Complete Test Ban Treaty». Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
FCE I	«Conventional Forces-Europe I». Traité sur les forces conventionnelles en Europe (1)
GLF	Groupe de Londres des fournisseurs nucléaires
ICPSI	Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
MABT	Missiles anti-missiles balistiques tactiques
MW	Mégawatt
OMS	Organisation mondiale de la santé
PTBT	«Partial Test Ban Treaty». Traité de limitation partielle des essais nucléaires
R&D	Recherche et développement
RTCM	Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles
SGP	Système global de positionnement
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
START	«Strategic Arms Reduction Talks». Pourparlers sur la réduction des armements stratégiques
TFNI	Traité sur les forces nucléaires intermédiaires
TNP	Traité de non-prolifération des armes nucléaires

LISTE DES ACRONYMES

ANIMATION

D  
TYPI/ALTY

ABM (traité) « <i>Anti Ballistic Missiles</i> »	Missiles anti-missiles balistiques (Traité ABM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CABT	Convention sur les armes biologiques et chimiques
CAC	Convention sur les armes chimiques
COCOM	Comité de coordination pour le contrôle des échanges Est-Ouest
CTBT	« <i>Comprehensive Test Ban Treaty</i> » - Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
CFE I	« <i>Conventional Forces Europe I</i> » - Traité sur les forces conventionnelles en Europe (I)
GLF	Groupe de Londres des fournisseurs nucléaires
ICPSI	Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales
MART	Missiles anti-missiles balistiques tactiques
MW	Mégawatt
OMS	Organisation mondiale de la santé
PTBT	« <i>Partial Test Ban Treaty</i> » - Traité de limitation partielle des essais nucléaires
R&D	Recherche et développement
RTCM	Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles
SGP	Système global de positionnement
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
START	« <i>Strategic Arms Reduction Talks</i> » - Pourparlers sur la réduction des armements stratégiques
TNI	Traité sur les forces nucléaires intermédiaires
TNP	Traité de non-prolifération des armes nucléaires



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20065958 2

